

CAP-SANTE
FORT JACQUES CARTIER
(MANOIR ALLSOPP)

①

P.19
question

14310 CAP-SANTE - NOTRE-DAME, 15 - SITE HISTORIQUE DU
002954 AN1 FORT-JACQUES-CARTIER-ET-DU-MANOIR-ALLSOPP - INV. ARCHIT. -
1977/10/01 P ANNEXE 1: ETUDE DE YVES BRODEUR ET ALL. 1977 - ORIGINAL
422 Dir. Capitale-Nationale

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES
DIRECTION GÉNÉRALE DU PATRIMOINE
SERVICE DE L'INVENTAIRE DES BIENS CULTURELS



MANOIR ALLSOPP

15, Notre-Dame,
Cap-Santé.



Histoire, relevé et analyse

Préparé par Yves Brodeur
Céline Drolet
Jacques Robert

Sous la direction de Joseph Baker, directeur de l'École
d'Architecture de l'Université Laval.

Québec
Octobre 1977.



78.0985.18A(35)

TABLE DES MATIERES

COLLABORATEURS2
 IDENTIFICATION DU BIEN3
 PHOTOGRAPHIE D'ENSEMBLE DU BIEN4
 TABLE DES MATIERES5
 AVANT-PROPOS6

SECTION I: HISTORIQUE7

A. LE VILLAGE DU CAP-SANTE8
 NOTES12
 B. CHAINE DES TITRES13
 C. LE MANOIR ALLSOPP19
 NOTES23
 D. LE FORT JACQUES-CARTIER24
 NOTES25

SECTION II: RELEVES26

A. L'ENVIRONNEMENT27
 B. LE SITE29
 C. L'IMMEUBLE31

SECTION III: EVALUATION40

A. ETUDE TYPOLOGIQUE41
 NOTES45
 B. ETUDE REGIONALE46
 NOTES49

CONCLUSION50
 ANNEXE51
 BIBLIOGRAPHIE53
 LISTE DES ILLUSTRATIONS58

AVANT-PROPOS

Le dossier qui suit est une étude du manoir Allsopp, au Cap-Santé, selon trois aspects qui correspondent aux divisions logiques de notre texte. Le premier aspect, abordé dans la première section, touche à l'historique du lieu et de la maison même. Le relevé écrit, dessiné et photographique de l'édifice constitue le deuxième aspect de notre étude. La troisième section contient l'analyse architecturale du manoir Allsopp, analyse éclairée par les deux sections précédentes.

Un problème majeur est survenu en cours de travail. En effet, nos enquêteurs n'ont pu faire le relevé intérieur de la maison parce que la [REDACTED] s'y opposaient. Cette attitude est d'autant plus incompréhensible que c'est [REDACTED] lui-même qui a demandé le classement de l'édifice et qu'en octobre 1977, il a permis à un architecte de la Direction des Monuments Historiques d'effectuer certains relevés à l'intérieur, ce qu'il nous a toujours refusé.

Une telle situation, auquel nous avons été confrontés à deux reprises à l'été 1977, rend difficile la réalisation de dossiers complets. Il devient donc urgent, selon nous, de mettre sur pied un système d'animation efficace pour éviter ce genre de choses.

Enfin, nous souhaitons que les propriétaires de maisons devant faire l'objet de dossiers en soient à l'avenir prévenus à l'avance et que les conditions et la nature de la recherche, le statut des enquêteurs, de même que leur mandat exact, soient clairement précisés afin d'éviter tout malentendu.

SECTION I: HISTORIQUE

A. LE VILLAGE DE CAP-SANTE

La paroisse de Sainte-Famille-du-Cap-Santé fut érigée canoniquement en 1714. Ses limites en furent fixées par l'Ordonnance du 3 mars 1722:

"Portneuf dit le Cap Santé - L'étendue de la paroisse de la Sainte-Famille, située en la dite seigneurie, sera d'une lieue et demie, à prendre du côté d'en bas, depuis la rivière Jacques Cartier, en remontant le long du fleuve, jusqu'à la seigneurie d'Eschambault, ensemble des profondeurs renfermés dans ces bornes; et les parties de la seigneurie de Neuville et des fiefs de Bélair et du sieur D'auteuil, qui sont au-delà de la dite rivière Jacques-Cartier, au nord d'icelle, continueront à être desservies par le curé de la dite paroisse, par voie de mission (1)."

Le territoire de la paroisse de Sainte-Famille avait alors une étendue d'une lieue et demie de front par trois lieues de profondeur. La seigneurie dans laquelle elle s'inscrivait avait été officiellement concédée le 16 avril 1647 à Jacques Le Neuf de la Poterie; c'est alors que le fief reçut le nom de Portneuf (2). Le territoire lui avait été promis dès 1636 par la Compagnie des Cent-Associés, et divers documents attestent qu'il y habitait déjà en 1640 (3). A la suite d'incursions iroquoises, il se voyait obligé de retourner à Québec en 1642. Il revint cependant à Portneuf; en 1646, on le voit s'occuper des affaires de la seigneurie. Pourtant, en 1663, les censitaires y semblent être peu nombreux, la menace iroquoise étant à cette époque toujours présente (4).

Jacques Le Neuf de la Poterie resta propriétaire du fief

jusqu'en 1671, année où il céda ses droits à son gendre, René Robineau, sieur de Bécancour (5). En 1681, le fief était érigé en baronnie. En 1709, Pierre Robineau héritait de la baronnie de Portneuf. C'est par la suite Charles Le Gardeur de Croisille qui en devint possesseur, soit en 1723. En 1741, il la vendit à Eustache Lambert Dumont et [REDACTED]. En 1744, après la mort de son épouse, Eustache Lambert Dumont céda la baronnie aux Religieuses Ursulines de Québec.

La seigneurie de Jacques-Cartier, au nord-est de la baronnie de Portneuf, couvrirait, selon Marcel Trudel,

"la rive droite de la rivière Jacques-Cartier, la ville de Donnacona jusqu'aux Ecureuils, et sa profondeur s'étendrait jusqu'à la rivière Sainte-Anne (6)."

Concédée d'abord à [REDACTED] Clément du Vault, seigneur de Monceaux, en 1649 (7), elle resta dans cette famille jusqu'en 1773, alors que Charles-François-Marie Ruetta d'Auteuil de Monceaux vendait le fief et seigneurie de Jacques-Cartier à Georges Allsopp et John Bondfield (8). Ce dernier abandonna deux ans plus tard tous les droits qu'il pouvait prétendre dans la seigneurie. Celle-ci resta en la possession de la famille Allsopp jusqu'à l'abolition du régime seigneurial en 1854 (9).

Les premières inscriptions aux registres de la paroisse de Sainte-Famille datent de 1679. Desservie par des missionnaires à partir de cette date, son premier prêtre résident, l'abbé Charles-Jean-Baptiste Hageot-Morin, fut nommé à ce poste en 1708. Officiant d'abord à la chapelle de Portneuf, il aura tôt fait de s'établir au Cap-Santé. En 1714, après l'érection canonique de la paroisse et la réception de

M. Rageot-Morin comme curé-fixe, ce dernier acquiert un terrain sur lequel on construira l'église paroissiale (10).

Celle-ci fut construite de 1716 à 1718. S'avérant nettement déficiente, cette première construction fut remplacée à partir de 1755 par une nouvelle église, plus solide et plus spacieuse. Interrompue par l'érection du fort Jacques-Cartier et la guerre, la construction de l'édifice prit fin en 1763 (11).

L'établissement des colons, lent au départ, se fit plus important au début du XVIII^e siècle. Comme le disait Gérard Morisset dans l'un de ses articles qu'il consacra à son village natal:

"En consultant les répertoires de nos premiers tabelions, on suit presque pas à pas la colonisation du territoire. Chaque année Robineau de Portneuf concède aux colons nouvellement arrivés au pays les terres qui bordent le fleuve-- les seules, encore une fois, qui soient accessibles. Car il n'y a pas encore de route carrossable et le Saint-Laurent est la seule voie de communication du pays. Un peu plus tard, Ruette d'Auteuil concède les terres que baigne la rivière Jacques-Cartier (12)."

Il ajoute que:

"Vers 1735, les cinquante-deux terres du bord de l'eau sont toutes occupées -- soit une ferme à environ tous les trois arpents (13)."

En 1749, la paroisse comptait, selon l'abbé Félix Gatien, quatre-vingts-treize familles ayant des terres et payant dîmes, trois ménages de gens de métier et un maître d'école (19). Après s'être d'abord établis le long du fleuve Saint-Laurent, les colons se fixèrent à l'intérieur des terres. Des chemins sont tracés pour desservir les nouveaux rangs, s'ajoutant au Chemin du Roy.

En 1845, la paroisse de Sainte-Famille-du-Cap-Santé est érigée en municipalité (15). Un an auparavant, la paroisse de Saint-Raymond s'en était détachée. Les paroisses de Saint-Basile, Portneuf et Pont-Rouge suivront par la suite cet exemple, respectivement en 1847, 1861 et 1867 (16).

La municipalité du Cap-Santé est demeurée en grande partie une localité rurale. Depuis quelques années cependant, un quartier résidentiel s'est développé à l'est du village, à proximité de la rivière Jacques-Cartier et de l'usine Domtar de Donnacona. Se développant de façon anarchique et à un rythme de croissance rapide, ce nouveau quartier menace l'intégrité des sites et monuments historiques environnants et modifie l'image du village, même si celui-ci conserve, dans son noyau central, un caractère et un climat vraiment particuliers.

NOTES

1. Clément E. Deschamps. Liste des Municipalités dans la Province de Québec. Lévis, Mercier & Cie, 1886. pp. 405-406.
2. Marcel Trudel. Le terrier du Saint-Laurent en 1663. Ottawa, Les éditions de l'Université d'Ottawa, 1973. p. 307.
3. Ibid.
4. Ibid.
5. Les renseignements concernant la baronnie de Portneuf sont tirés de: Pierre-Georges Roy. Inventaire des concessions en fief et seigneurie et aveux et dénombrements conservés aux Archives de la Province de Québec. Beauceville, L'Eclaireur, 1927. T. I, pp. 238-242.
6. Marcel Trudel, op. cit., p. 306.
7. Pierre-Georges Roy, op.cit., p. 291.
8. Ibid, p. 294.
9. S. Lelièvre. Cadastres abrégés des seigneuries du district de Québec. /S.I./, Georges Desbarats, 1863. vol. 1, no 28.
10. Félix Gatién. Histoire du Cap-Santé depuis la fondation jusqu'en 1830. Continué depuis 1830 jusqu'en 1887 par l'abbé David Gosselin. Québec, Imprimerie Marie-Antoine, 1899. p. 14.
11. Ibid, pp. 44-45.
12. Gérard Morisset, "Mon patelin: le Cap-Santé", La Patrie (supplément du dimanche), 23 avril 1950, p. 26.
13. Ibid.
14. Félix Gatién, op. cit., p. 39.
15. Hormisdas Magnan, Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec. Arthabaska, L'imprimerie d'Arthabaska Inc., 1925. p. 361.
16. Gérard Morisset, op. cit., p. 27.

B. CHAINE DES TITRES

- I vers 1703
- ADRIEN PICHE I
par concession verbale du Sieur de Bécancour d'une: "terre de quatre arpens de front Sur quarante de profondeur tenant du Costé du Nordest le Bastien et du Costé du Sudouest a la ve [REDACTED] Sur laquelle Les ditte [REDACTED] on cydevant travaillé près de trente ans par concession verbale du Sr. de Bécancour..." confirmation de cette concession en 1733 (voir III)
(QTRAN, Not. D'Arnould-Baltazar Pollet, 9 novembre 1733, concession de François Mercure à Adrien Piché.)
- II 1726
 25 février
- ADRIEN PICHE I, [REDACTED]
par donation d'Adrien Piché père et [REDACTED] demeurant en la baronnie de Portneuf, paroisse de Sainte-Famille du Cap-Santé à [REDACTED] de:
"La moittié d'une terre de quatre arp de front Sur quarante arpent de profondeur Size en la baronnerie de portneuf Sur le fleuve Saint Laurent Joignant d'un cotté au nordest La terre de rammonaud et d'autre cotté au Sudouest pier richard avecq Maiffon grange et Eftable et Terre Labourable et la moitié donnée Joignant la terre de rammonaud..."
(QQAN, Not. De Hornay La Neuville, 25 février 1726)
- III 1733
 9 novembre
- ADRIEN PICHE I
confirmation de la concession verbale par François Mercure, "au nom et comme procureur de Charles Le Gardeur, Escuyer et Sr De Croisille Lieutenant

dans les troupes de la Marine En ce pays Seigneur de Becancour et Baron de Portneuf."

(QTRAN, Not. D'Arnould-Baltazar Pollet, 9 novembre 1733.)

IV 1739
3 août

[REDACTED]
au moment du décès de Adrien Piché I, ils possèdent:

"Une terre et concession de quatre arpents de front Sur quarante arpents de profondeur (...) La moitié de laquelle terre Etant donné aud. requerant du côté du nord Est Et l'autre moitié du sudouest réservée pour Légitime aux autres cohéritiers dud. requerant et donataire..."

Sur cette terre sont:

"... les batiments le demolissement d'une vieille maison le tout Ensemble Estimé par lesd. Arbitres treize livres cinq Soles, item une Etable de pieces sur pieces de trente pieds de Long sur dix huit de large Estimé quarante livres - - item une grange de trente pieds de Long vingt de large Estimé trente cinq livres".

(QTRAN, Not. Louis Pillard, 3 août 1739; inventaire des biens de la communauté d'Adrien Piché et [REDACTED].)

V 1742
2 avril

[REDACTED]
possède, lors de la rédaction du terrier de la Baronnie de Portneuf:

"cinq arpents et demi de terre de front sur quarante arpents de profondeur tenant d'un bout par le devant au fleuve Saint-Laurent, d'autre par derrière aux terres encore non concédées, d'un costé au nord est à l'habitation de Simon Fleau relevant du fief de Bélair (...) et d'autre au sud-ouest à celle de la [REDACTED]."

dont un arpent et demi ont été acquis de [REDACTED] en 1736 et quatre

arpents qui:
"appartiennent au déclarant pour luy
avoir esté concédé pardevant Pollet
nore. le neuf novembre mil sept cent
trente trois par M. Le Gardeur de
Croisil..."

En fait, la concession avait été fai-
te à son père, et non à lui.
(QGAN, AP-G-240-34. Baronnie de Port-
neuf..., 2 avril 1742; copie dactylo-
graphiée pp.3-4.)

VI 1752
9 janvier

donation d'une partie à [redacted]
[redacted] d'une:

"terre de trois arpents de frond sur
quarante arpents Moitié du Cap-Santé
et L'autre Moitié en la Seigneurie
d'Auteuil (...) tenant du Costé du
Nordest a francois plaud et du Costé
du Sudouest aud. et dame piché..."
étant la totalité de la terre acquise
de Pierre Basquien (voir V) à cheval
sur la ligne de division des seigneu-
ries d'Auteuil et Portneuf.
(QOTRAN, Not. D'Arnould Baltazar Pollet,
9 janvier 1752, mariage portant dona-
tion d'Adrien Piché et Marie-Josephte
Morisset.)

VII vers 1773

[redacted]
Acquiert la terre de quatre arpents
appartenant à son père, [redacted] soit
à son mariage en 1772, soit à la mort
de son père en 1773.
(acte non retrouvé)

VIII 1806
30 janvier

[redacted]
par donation de François Fiché I de:
"C'est à savoir quatre arpents de ter-
re de front Sur quarante arpents ou
Environ de profondeur montant en Poin-
te et Se réduisante à rien au bout de
la dite profondeur -- la dite terre
formant environ quatre vingt arpents
en Superficie -- Bornée par devant au
fleuve Saint Laurent Par derrière au

bout de la dite profondeur, Joignant d'un coté au Sud-ouest à Nicolas Fichet et d'autre Coté au nord Est à Jean Pichet -- Ensemble la maison, la grange, L'étable et autres Batiments defsus Construits circonstances et dépendances..."

(QQAN, Not. F.X. Larue, 30 janvier 1806)

IX 1830
3 septembre

GEORGE WALTERS ALLSOPP ET ROBERT ALLSOPP

vente par [redacted] et [redacted]

[redacted] d'un:

"emplacement et maison de pierres defsus construite situé en la dite Paroisse du Cap Santé avec tout ses Dépendances, tel qu'il est actuellement au bout de la terre des Sieur et Dame François Fichet Vendeurs et près du Fort de Jacques Cartier, avec une remise de calèche au pignon Nord Est de la dite maison et un four avec son abrit ou couverture. le dit Emplacement Borné; Comme suit, Joignant au sudouest aux dits vendeurs à un orme au sud-ouest du dit four et file du long de l'étang de la tranchée du Fort en gagnant le nord Est jusques et compris un Jardinage en culture près de la barrière du Clos et Comprenant l'ancien chemin qui est devant la dite maison, ensuite traversant le chemin et filant la Clôture du Clos jusqu'à la dite remise de Calléche, aussi le jardin en clos au sudouest de la dite maison et par derrière icelle au nord et continuant jusqu'au dit orme point de départ, avec tous les piquets et pieux, Cloture des planches et autres édifices sur les dits Emplacements, sans aucune exception ni réserve en façon quelconques."

.....
"Etant le dit Emplacement susvendu en la Censive et Mouvance du Domaine de la Seigneurie de Portneuf, et envers icelui chargé de tels cens et rentes que les

parties n'ont pu précisément dire ni déclaré, Franc et quitte d'icelles ventes pour le pafsé et à l'avenir." (QQAN, Not. Joseph Bernard (No 387), 3 septembre 1830.)

- X 1831
28 avril
- MARCHE DE CONSTRUCTION
par lequel Michel Déry s'engage à renover la maison acquise de [REDACTED]
- (QQIBC (Fonds Morisset) Dossier Cap-Santé; contrat sous seing privé conservé dans la famille Allsopp et communiqué à Gérard Morisset par Clément T. Dussault.)
- XI entre 1830
et 1860
- CARLETON ALLSOPP
(acte non retrouvé)
- XII 1860
30 octobre
- GEORGES ALLSOPP
cession par [REDACTED], [REDACTED]
de feu Carleton Allsopp et [REDACTED]
[REDACTED] à Georges Allsopp.
(QCSBE, Not. Bernard (No 2097), 30 octobre 1860; enregistré le 5 décembre 1860 sous le no 7387, Reg. A-11.)
- XIII 1896
30 mai
- [REDACTED]
- Elle déclare être légataire universelle des biens de [REDACTED], Georges Allsopp, conformément au testament de celui-ci.
(QCSBE, Not. Daniel Walters (No 6604), 17 mars 1874; enregistré le 21 octobre 1896 sous le no 36119, Reg. A-43; QCSBE, Déclaration sous seing privé en date du 30 mai 1896; enregistré le 28 janvier 1897 sous le no 36301, Reg. A-43.)
- XIV 1911
3 mars
- GEORGES ALFRED ALLSOPP
par donation de [REDACTED]
[REDACTED] de Georges Allsopp.
(QCSBE, Not. Edouard Derome dit Descarreux (No 3617), 3 mars 1911; enregistré le 9 mars 1911 sous le no 54385, Reg. A-56.)

XV 1915
10 juin

[REDACTED]
elle déclare être légataire universelle des biens de son [REDACTED], Georges Alfred Allsopp, conformément au testament de celui-ci.
(QCSBE, Not. Ernest Lebrèque (No 2345), 10 juin 1915; enregistré le 10 août 1915 sous le no 60664); QCSBE, Not. Edouard Derome dit Descarreaux, (No 5013), 21 juillet 1915; enregistré le 10 août 1915 sous le no 60670)

XVI 1953
5 mars

DERNIER TITRE:
HEDWIDGE ALLSOPP
vente de [REDACTED] de Georges Alfred Allsopp à Hedwidge Allsopp, [REDACTED].
(QCSBE, Not. Lavery Sirois (No 8792), 5 mars 1953; enregistré le 7 mars 1953 sous le no 129548)

C. LE MANOIR ALLSOPP

La portion de terre sur laquelle est construite le manoir Allsopp est située à l'extrémité nord-est du village du Cap-Santé, tout près de la rivière Jacques-Cartier, dans un secteur appelé justement "le village Jacques-Cartier". Le terrain englobant le site actuel du manoir Allsopp a d'abord été concédé verbalement vers 1703 à Adrien Piché. Ce dernier était natif de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles (Neuveville), où il s'était d'ailleurs marié quelques années auparavant (1). Cette première concession sera confirmée par un acte notarié le 9 novembre 1733:

"Led. François Mercure demt. En la Baronie de Portneuf au nom ou comme procureur de Charles Le Gardeur, Escuyer Sr. De Croisille Lieutenant Dans les troupes de la Marine En ce pays Seigneur de Bécancour et Baron de Portneuf lequel a reconnu et Confessé avoir donné et concédée (...) à [redacted] habitant demeuret. audit Portneuf (...) Sçavoir En une concession de terre de quatre arpens de frond Sur quarante de profondeur tenant du Costé du Nordest le Bastien et du Costé du Sudouest a la ve Pierre Richard Sur laquelle Les ditts Piché et Son Epouse ont cydevant travaillé près de trente ans par concession verbale du Sr. de Bécancour...(2)."

Auparavant, en 1726, Adrien Piché et sa femme, [redacted] avaient donné la moitié nord-est de leur terre à leur fils aîné [redacted]. A cette époque, le terrain comportait trois constructions, soient les "...Maiffon, grange et Eftable (3)" habituelles.

En 1739, le notaire Louis Pillard fait l'inventaire des biens de la communauté d'Elisabeth Léveillée et d'Adrien Piché suite au

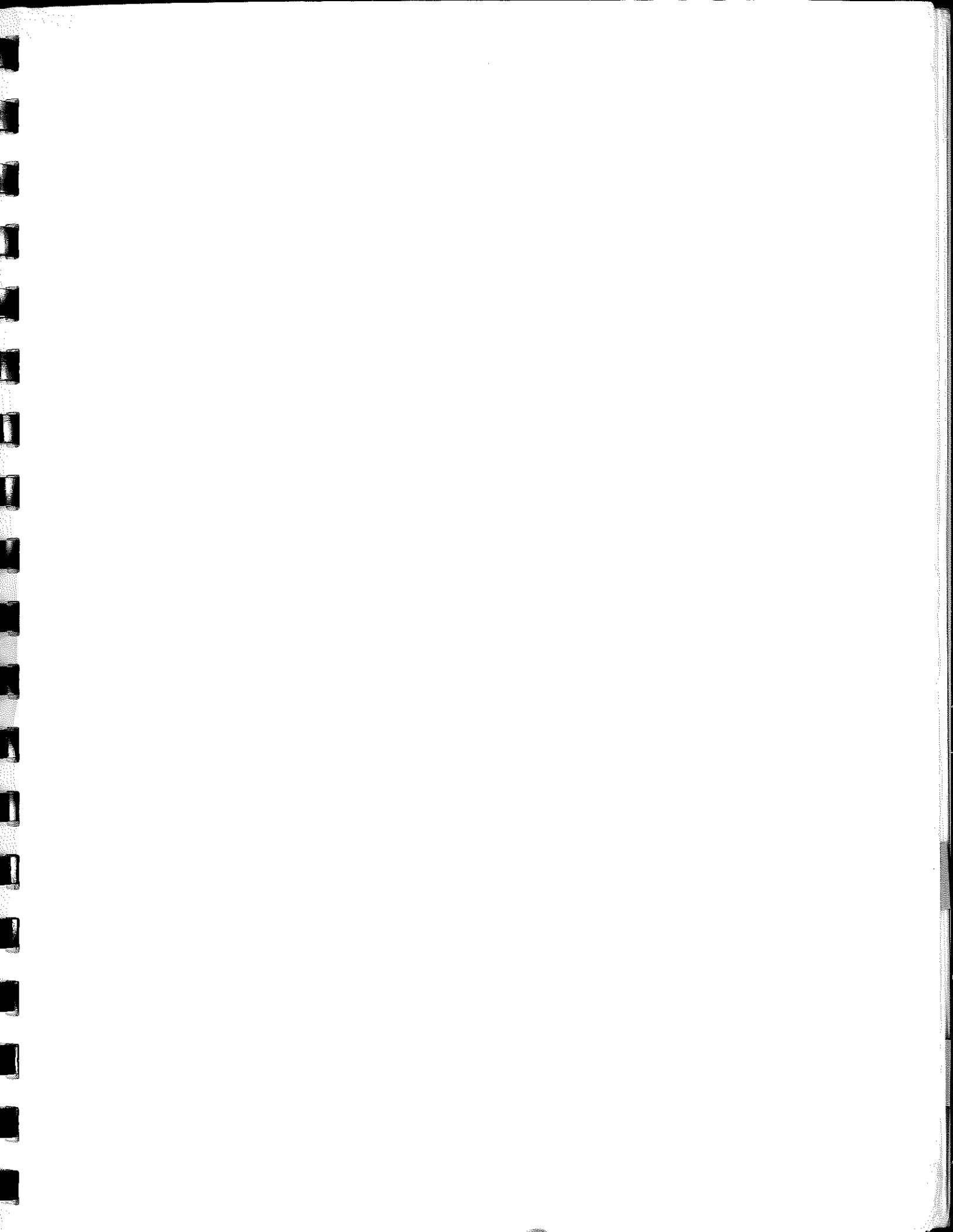
décès de ce dernier. Il mentionne dans son inventaire le terrain de quatre arpents de front, en précisant que la moitié nord-est a été accordée à Adrien fils. De plus, il énumère, décrit et évalue les constructions existantes:

"Suivent les batiments le demolissement d'une vieille maison le tout Ensemble Estimé par lesd. arbitres treize livres et cinq Soles, item une Etable de pieces Sur pieces de trente pieds de Long sur dix huit de large Estimé quarante Livres item une grange de trente pieds de Long vingt de large Estimé trente Cinq livres (4)."

La maison que fort probablement Adrien Piché s'est construite dès son arrivée dans la baronnie de Portneuf, soit près de quarante ans plus tôt, est maintenant en ruine.

Le prochain acte notarié mentionnant une maison sur ce terrain est daté du 30 juin 1800, alors que François Piché, devenu propriétaire de la terre familiale la cède à [REDACTED] avec ... "Ensemble la maison, la grange, L'étable et autres bâtiments defsus Construits circonstances et dépendances (5)." C'est semble-t-il cette même maison qui sera vendue en 1830 à Robert et George Walters Allsopp.

A la lumière de ces deux actes notariés, nous pouvons déduire assez facilement que la maison que l'on appelle aujourd'hui le manoir Allsopp a été construite entre 1739 (année où il est fait mention du "démolissement d'une vieille maison") et 1806, probablement plus près de la première date que de la deuxième. L'absence d'un marché de construction ou de documents notariés plus probants nous empêche de fixer une date précise de construction. Néanmoins, il semble certain que nous avons affaire à un édifice du milieu du XVIII^e siècle.



La maison ne semble pas passer entre les mains de Robert et G.W. Allsopp dans son état originel, et plusieurs indices nous laissent croire que celle-ci avait été auparavant agrandie (Il est hors de doute qu'il y a eu agrandissement: celui-ci est particulièrement visible dans la charpente). L'acte de vente de 1830 est peu loquace à ce sujet. Le notaire mentionne seulement que c'est une maison de pierre, qu'une "remise de calèche au pignon Nord Est" lui est accolée et qu'un four à pain est localisé près de la maison. Par contre, un marché de construction sous seing privé intervenu entre les sieurs Allsopp et Michel Déry, menuisier de Charlesbourg, et daté du 28 avril 1831. (mis en annexe) (6), nous suggère que l'agrandissement a déjà eu lieu. En effet, on fait mention dans le marché de trois pièces au rez-de-chaussée: les chambres du sud-ouest, du centre et du nord-est. Dans la première, la cloison sera avancée jusqu'à la cheminée, c'est-à-dire jusqu'au centre de la maison originelle. Dans la pièce centrale, occupée par la cuisine, le menuisier construira, entre autres choses, un escalier. Les trois pièces semblent accaparer une surface de plancher semblable. Une telle disposition aurait été impossible dans le bâtiment non agrandi. En outre, la similitude des modes de construction entre la maison originelle et son allonge tend à montrer que peu de temps sépare ces deux phases de construction.

Les travaux effectués par Michel Déry en 1831 sont mineurs et consistent principalement en la réfection des cloisons et planchers existants.

L'abbé Félix Gatien raconte des anecdotes intéressantes à propos de la maison de François Piché. Son Histoire du Cap-Santé, écrite en 1830, contient le récit de deux événements la concernant.

Le premier s'est déroulé le 19 mai 1826. Piché, qui était alors marguillier, se fait voler chez lui l'argent de la Fabrique (7). Le deuxième événement, plus grave, se passa le 11 juin 1829; la maison est alors saccagée de fond en comble (8). C'est peut-être ce qui amena François Piché à vendre sa maison tout en conservant la plus grande partie de sa terre, et qui nécessita la rénovation de 1831.

Une annexe en bois a été ajoutée sur le mur nord probablement au cours du XIX^e siècle.

La maison n'a pas connu de transformations majeures entre le début du XX^e siècle et 1948, comme nous le montre la comparaison entre, d'une part, deux photographies ayant servi à illustrer le livre de Pierre-Georges Roy, Vieux manoirs, vieilles maisons (1927) (photos 2,3), et d'autre part, celle prise par Gérard Morisset le 10 avril 1948 (photo 4). Outre la disparition des contrevents et le changement de couleur du déclin, peu de modifications ont été apportées à la maison. Par contre, pendant les trente dernières années de son existence, la maison a vu son image modifiée, notamment par le percement de nombreuses ouvertures au rez-de-chaussée.

NOTES

1. Il épouse [REDACTED] le 22 novembre 1694.
2. QTRAN, Not. D'Arnould-Baltazar Pollet, 9 novembre 1733; concession de François Mercure à Adrien Piché.
3. QQAN, Not. De Hornay La Neuville, 25 février 1726; donation d'Adrien Piché et [REDACTED] à Adrien Piché.
4. QTRAN, Not. Louis Pillard, 3 août 1739; inventaire des biens de la communauté d'Adrien Piché et [REDACTED].
5. QQAN, Not. F.X. Larue, 30 janvier 1806; donation de François Piché [REDACTED].
6. QQIBC (Fonds Morisset) Dossier Cap-Santé; contrat sous seing privé conservé dans la famille Allsopp et communiqué à Gérard Morisset par Clément T. Dussault.
7. Félix Gatién. Histoire du Cap-Santé depuis la fondation jusqu'en 1830. Continué depuis 1830 jusqu'en 1887 par l'abbé David Gosselin. Québec, Imprimerie Marie-Antoine, 1899. p. 118.
8. Ibid, p. 130.

D. LE FORT JACQUES-CARTIER

Tout près du manoir Allsopp sont localisés les vestiges du fort Jacques-Cartier (1). Ceux-ci rappellent par leur existence les événements de la guerre de la Conquête.

Suite à la défaite de Québec le 13 septembre 1759, une partie des troupes françaises, dirigées par le Chevalier Lévis, se retranchent au Cap-Santé et y érigent des fortifications. Le 26 septembre, les ingénieurs tracent les plans du fort et le 27, la construction est amorcée. On réquisitionne les matériaux amassés pour la construction de l'église, et les soldats pillent les fermes avoisinantes pour se nourrir. Le 10 septembre 1760, soit près d'un an après le début des travaux, des soldats anglais, sous le commandement du colonel Fraser, assiègent le fort. Les forces françaises capitulent aussitôt.

Selon l'archéologue Michel Gaumont, le fort Jacques-Cartier est, tant du "simple point de vue de technique de construction militaire" qu' "au point de vue archéologique (2)", un site important. Il demanderait à être aménagé, car dans son état actuel, les fortifications ne sont pas visibles et son site est peu accessible.

NOTES

1. Michel Gaumont. Le Fort Jacques Cartier. Cap-Santé, 1759-1760. Histoire relevé, analyse. Québec, Direction générale du Patrimoine, Direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie, juillet 1977. 11 p. dactylographiées, ill..

2. Ibid, p. 9.

SECTION II: RELEVES

A. L'ENVIRONNEMENT

Le manoir Allsopp est situé dans la municipalité du Cap-Santé (comté de Portneuf), à quelques cinquante kilomètres au sud-ouest de Québec.

La rue Notre-Dame, qui dessert le manoir Allsopp, est une rue sinueuse, bordée de maisons, et qui reçoit en semaine une circulation assez lourde, puisqu'elle conduit au moulin à papier de la compagnie Domtar à Donnacona (photo 5). Les maisons érigées sur la rue Notre-Dame, près du manoir, semblent dater en général d'une cinquantaine d'années (photos 7-12).

Le manoir est assez bien isolé de son entourage. Il apparaît presque avec surprise, à un tournant de la rue Notre-Dame, entouré de feuillus abondants (photo 13).

Un véritable boisé environne l'édifice, de la rue jusqu'au fleuve (à l'est et au sud) de même que de l'autre côté de cette rue, vers le nord.

L'environnement naturel est exceptionnel; le boisé aux abords duquel est construit le manoir, la rivière Jacques-Cartier à moins de cinq cents mètres au nord-est et le fleuve Saint-Laurent tout près concourent à y créer une atmosphère particulièrement riche. Certains points de vue sont magnifiques, malgré la présence du moulin à papier de l'autre côté de la rivière et celle de la voie ferrée près du fleuve (photos 14,15).

D'autre part, l'environnement architectural, sans être aussi riche, possède une valeur qui provient de l'agencement, du caractère et du gabarit, passablement homogènes, des maisons avoisinantes (photo 8).

B. LE SITE

Le site du manoir Allsopp est assez important en étendue, bien que ses limites en soient faiblement marquées. Une grande partie du boisé recouvre l'emplacement de l'ancien fort Jacques-Cartier, site qui a, comme nous l'avons vu dans la section précédente, un caractère historique non négligeable. Cet emplacement est cependant fort peu visible. La voie ferrée de la compagnie nationale des chemins de fer, en bordure du fleuve, altère quelque peu le caractère du site.

Les alentours de la maison se décrivent mieux. Outre la maison, une laiterie, un hangar et un garage forment le bâti de l'environnement immédiat. (photo 16).

La façade de la maison est sur le côté sud-ouest, face au fleuve. Un petit chemin de gravier, qui est en fait une portion de l'ancien Chemin du Roy, lui donne accès.

Un muret de pierre de plus d'un mètre de haut longe la rue Notre-Dame (photos 13,32).

La laiterie, à l'est de la maison, est coiffée d'un toit à deux versants sur lequel s'érige un court lanternon (photo 18). Une porte perce un de ses pignons.

Au sud de la maison, deux bâtiments en bois, un hangar et un garage, sont dans un plus mauvais état (photo 19).

Le terrain est en grande partie gazonné. Des arbres, tant des feuillus que des conifères, des arbustes, sont distribués le long des voies (la rue Notre-Dame et le chemin de gravier) et près de la maison.

C. L'IMMEUBLE

Le relevé du manoir Allsopp a été fait en août 1977. A cette date, [REDACTED] pour des raisons incompréhensibles, les enquêteurs de faire un relevé complet de l'édifice, en leur interdisant de prendre les mesures et les photographies intérieures. Ils leur ont néanmoins permis de photographier et mesurer la maison à l'extérieur et de consulter les plans du rez-de-chaussée et de l'étage tracés en 1953 par l'architecte Gabriel Poitras.

Nous disposions également pour nous aider à rédiger cette section d'un relevé sommaire du manoir Allsopp, effectué en 1965 pour le compte de Parcs-Canada.

Enfin, M. Jean-Louis Boucher, architecte à la Direction des Monuments Historiques du Ministère des Affaires Culturelles du Québec, qui a visité et photographié la maison le 7 octobre 1977, nous a fourni des copies de certaines photographies prises à cette occasion et nous a donné des indications sur les matériaux et la structure de l'édifice.

Note: Pour uniformiser le texte, nous présenterons le relevé de la façon suivante: à chaque rubrique, nous traiterons d'abord de la "maison", c'est-à-dire du rectangle principal (sous-sol --- s'il y a lieu--, rez-de-chaussée, premier étage, étage des combles-- s'il y a lieu--), puis de l'"annexe", étant la section perpendiculaire à la maison sur la façade nord. A l'occasion, nous ferons intervenir le concept de "maison originelle", celui-ci désignant la maison avant l'agrandissement vers l'est.

habitables. Au rez-de-chaussée, une cloison à gauche de l'escalier marque l'emplacement de l'ancien mur de la maison originelle, dont les pierres ont servi à construire le muret près de la route. L'âtre est placé au centre de la maison originelle (photos 35,36).

Nous n'avons pas visité l'étage des combles.

2. LES PARTIES

a) murs et revêtements

Les murs de fondation de la maison sont en pierre des champs. Son carré est en pierre recouverte de déclin en pin à feuillures sur les quatre façades (photo 37). Les pignons sont entièrement en bois; la charpente y est recouverte de planches et de déclin.

La structure de l'annexe est recouverte de déclin, et cela sur les trois faces de l'appentis. Celui-ci est cependant plus récent et à simple chevauchement (photo 43). Le recouvrement de déclin est généralement en bon état.

A l'intérieur, les murs extérieurs de la maison au rez-de-chaussée sont recouverts de plâtre posé sur des lattes de bois. Ceux de l'annexe sont recouverts de panneaux de fibres.

b) toits et couvertures

Le charpente de la maison est composée de sept fermes espacées irrégulièrement (photo 38). Celle de la maison originelle est cependant plus régulière; nous avons affaire à deux paires de fermes réparties de part et d'autre de la cheminée centrale. Celles-ci sont à simple enrayure, composées de deux arbalétriers, d'une aiguille et

1. L'ENSEMBLE

a) Les élévations

Le manoir Allsopp est composé d'une section de 15,22 m par 7,45 m, haute de 7,20m, à laquelle est accolée, sur sa façade nord, une annexe de quelques 6,20m par 5,40m. La façade principale est orientée vers le sud et regarde en direction du fleuve. La maison est recouverte d'un toit à deux versants. Le pignon est percé d'une porte et de trois fenêtres réparties également, alors que celui de l'ouest possède cinq ouvertures disposées de façon symétrique. La façade principale comporte six ouvertures réparties également; la porte y est légèrement décentrée. Deux souches de cheminée émergent du toit, une au pignon est et l'autre au tiers de la longueur de la maison, vers l'ouest.

Nous avons visiblement affaire, et le relevé de l'intérieur nous le prouvera, à une maison agrandie. La maison originelle partait du pignon ouest et s'arrêtait près d'un mètre après la porte d'entrée. La cheminée y était alors centrale.

On peut consulter:

- les élévations (photos 20-23);
- les croquis (photos 24-27);
- les photographies des façades (photos 28-34).

b) Les plans

Les plans de l'immeuble, tels que tracés en 1953 par Gabriel Poitras, indiquent les divisions d'alors, quelque peu modifiées depuis. Nous ne possédons pas de plan du sous-sol, mais nous savons, pour l'avoir visité rapidement, qu'il contient quelques pièces

d'un petit entrait et réunies entre elles par la panne faitière, le sous-faîtage et des aisseliers. Des pannes portent les planches posées verticalement sur lesquelles sont cloués le bardeau et la tôle galvanisée (photos 39-41).

La charpente de l'allonge est semblable et composée des mêmes éléments structuraux, la distance séparant les fermes étant cependant plus petite.

Plusieurs pièces de bois récentes sont venues s'ajouter à la charpente ou remplacer certains éléments. Le tout demeure dans un bon état de conservation.

La charpente de l'annexe n'est pas visible, puisqu'elle est recouverte de panneaux de fibres.

La couverture est constituée sur la façade sud de tôle galvanisée peinte de couleur noire (photo 42). A l'arrière, des bardeaux de cèdre non peints recouvrent le versant nord et le toit de l'annexe; certains bardeaux sont récents, mais l'état général n'est guère satisfaisant (photo 43).

Les lucarnes de la façade sud sont à pignon et recouvertes de tôle galvanisée (photo 28). Celles de la façade nord sont à croupe et recouvertes de bardeaux (photo 43).

Le débord du toit est assez faible, celui-ci n'exédant le mur pignon que de quelques centimètres (photo 44). Sur les longs-pans, l'avant-toit est quasi inexistant (photo 31). Le versant nord ne comporte aucun égoût, alors qu'un égoût très discret marque l'extrémité de la pente sud du toit (photo 42).

c) éléments hors-oeuvres

On retrouve au manoir Allsopp deux éléments hors-oeuvres outre l'annexe sur la façade nord: le tambour de la façade sud et le perron de la façade est.

Le tambour (photos 45,46) est situé sur la façade sud et donne accès à l'entrée principale de la maison. C'est une construction permanente qui repose sur une dalle de béton. Ses trois murs sont en bonne partie vitrés et recouverts d'un lattis composant plusieurs motifs. Il est recouvert d'un toit à faible pente prenant naissance à la chute du toit. Il date probablement de la fin du XIX^e siècle.

Le perron du pignon est (photo 30,31) est récent. Deux marches permettent d'accéder au petit perron délimité sur deux côtés par un garde-fou.

d) portes extérieures

La porte principale (photo 47) est en chêne. La partie du bas est occupée par deux panneaux rectangulaires alors que la partie haute est percée de deux fenêtres à arc brisé qui prolongent les panneaux. Un heurtoir est localisé entre les deux arcs. Cette porte victorienne date probablement de la fin du XIX^e siècle. Elle est doublée d'une porte-moustiquaire.

La porte de la façade est est récente (photo 30). Celle de la façade ouest (photo 23) est un peu plus ancienne. Elle est entourée d'un chambranle mouluré et est percée d'une grande fenêtre rectangulaire. Elle est aujourd'hui condamnée.

La porte-fenêtre de l'annexe est composée de deux vantaux en bois, vitrés chacun de trois rangées de huit carreaux (photo 48). Elle est récente.

e) fenêtres

Au rez-de-chaussée, les fenêtres de la maison sont toutes semblables à une exception près. Les croisées comportent quatre rangées de six carreaux et sont à double vantail. Elles sont munies de contrechâssis (photo 49). Celles des façades est, ouest et sud possèdent des contrevents de lattes fixés par des crochets. Celles de la façade nord les ont perdus mais sont toujours munies de crochets. A l'intérieur, elles sont dotées de volets.

Une petite fenêtre a été percée récemment entre deux fenêtres anciennes sur la façade nord (photo 37).

Les fenêtres des pignons sont toutes semblables (photo 34). Elles sont composées comme celles du rez-de-chaussée, la seule différence résidant dans le nombre de carreaux, ceux-ci étant disposés en quatre rangées de cinq (photo 43).

Les croisées des trois lucarnes de la façade sud sont semblables à celles des murs latéraux. Celles du premier étage de la façade nord, au nombre de trois, sont à simple vantail et comptent trois rangées de cinq carreaux (photo 43). Les trois petites lucarnes de l'étage des combles sur la façade nord sont percées de fenêtres à deux rangées de trois carreaux (photos 43,50).

Toutes les lucarnes sont relativement récentes. Chose certaine, celles de la façade nord sont plus tardives, probablement

Dans l'annexe, le plancher, probablement de béton est recouvert de carreaux de vinyle-amiante. Les murs et le plafond sont recouverts de panneaux de fibres.

g) cheminées et foyers

La maison possède deux cheminées, une au centre de la maison originelle (photo 28), et l'autre à l'extrémité est (photos 42,44). Le tuyau et la souche de ces deux cheminées sont à plan carré, en brique rouge et sont récents. Les souches sont coiffées d'un chapeau de béton.

Auparavant (photos 3,4), les deux cheminées étaient rectangulaires, toujours en brique et coiffées d'un chapeau de tôle galvanisée.

Le foyer central est rectangulaire et dirige son âtre vers l'est; c'est un foyer uni, construit en pierre de carrière; il est doté d'une plate-bande de pierre de taille.

Le foyer du mur est recouvert d'un lambris de bois (les boiseries sont moulurées en creux avec encadrement).

L'annexe ne possède plus aucune cheminée. Auparavant (photos 3,4), elle possédait une cheminée à plan carré dont la souche, haute de près de deux mètres, était coiffée d'un pot en terre cuite.

h) escaliers

L'escalier est relativement récent. Dans le marché de construction de 1831, le menuisier s'engageait à faire "un escalier

tournant et boisé" dans la section centrale. L'escalier actuel est rectangulaire, à simple volée droite et est "entouré" au rez-de-chaussée, c'est-à-dire cloisonné (il l'était également à l'étage). Il relie les trois niveaux principaux de la maison, le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage.

Les enquêteurs n'ont pu voir quel type d'escalier conduisait à l'étage des combles.

i) meubles encastrés ou fixes

La maison ne semble pas posséder de tels éléments.

j) ferronnerie

Les enquêteurs n'ont pu faire le relevé complet des pièces de ferronnerie que comporte le manoir Allsopp.

SECTION III: EVALUATION

A. ETUDE TYPOLOGIQUE

A quel type appartient exactement la maison que nous appelons le manoir Allsopp? Laquelle de ses deux utilisations doit-elle primer sur l'autre?

Bien sûr, la maison en question devient à partir de 1830 la résidence des propriétaires de la seigneurie Jacques-Cartier et prend dès cet instant le titre de manoir. Mais elle est d'abord une maison de ferme, construite comme telle par un des membres de la famille Piché. En fait, deux éléments concourent à créer une confusion à ce sujet: le premier, c'est le fait, nous venons de l'énoncer, que le manoir Allsopp n'a pas été initialement construit pour y loger un seigneur; il n'a rempli cette fonction qu'ultérieurement (1). Le deuxième, plus particulier, est que le manoir Allsopp est situé dans la seigneurie voisine de celle appartenant à ses habitants, en l'occurrence dans la seigneurie de Portneuf. Les propriétaires de l'ancienne maison de François Piché doivent ainsi payer cens et rentes au seigneur de Portneuf; le contrat de vente de 1830 le spécifie bien.

Cette caractéristique, particulière il est vrai, n'est cependant pas exclusive au manoir du Cap-Santé. Déjà au XVII^e siècle, la résidence de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil, propriétaire de la seigneurie d'Argenteuil, était construite dans la seigneurie voisine des Deux-Montagnes (2).

Le manoir Allsopp n'a rempli sa fonction de résidence seigneuriale que pendant à peine vingt-cinq ans, de 1830 à l'abolition du système seigneurial. C'est néanmoins sous le vocable "manoir"

que nous le connaissons aujourd'hui. Au point de vue architectural cependant, parce que la maison a acquis ses caractéristiques essentielles avant qu'elle ne soit vendue aux seigneurs Allsopp, c'est incontestablement à la maison de ferme qu'elle s'associe.

A ce titre, sa construction est exemplaire (photo 54) (3). On construit d'abord une maison rectangulaire coiffée d'un toit à deux versants. Celui-ci est à faible débord et n'est doté d'aucun égoût. Les portes et fenêtres sont distribuées inégalement sur les quatre façades de l'édifice. En façade, quatre baies percent régulièrement le mur (trois fenêtres successives, une porte). La cheminée est centrale, la souche jaillissant à travers le faite du toit.

Le carré de la maison est probablement en pierre des champs. Sur ce carré repose la charpente (photo 38). Les arbalétriers sont fichés dans la sablière et s'appuient l'un contre l'autre au faite. Un petit entrait les lie au centre de leur hauteur et une aiguille, prenant appui sur l'entrait, soutient la panne faîtière et l'extrémité des arbalétriers.

Les fermes sont réparties par paires de chaque côté du tuyau de cheminée. Un court sous-faîtage les réunit ainsi, aidé de deux aisseliers obliques joignant l'aiguille au faite en passant par le sous-faîtage. La panne faîtière est interrompue pour laisser passer la cheminée; deux courts aisseliers la soutiennent, empêchant ainsi l'affaissement du toit à cet endroit. Ainsi constituée, la charpente de la maison originelle est relativement légère. Quatre fermes seulement, espacées largement, soutiennent la couverture. Les pannes reçoivent les planches posées verticalement et participant au contreventement. Cette dernière fonction est surtout dévolue aux

grands aisseliers qui joignent de façon rigide les différentes pièces structurales. La charpente s'est néanmoins avérée insuffisante pour soutenir la couverture; l'affaissement causé par la distance trop grande séparant les fermes a pu être évité par l'ajout de jambes de force coincées entre les pannes et le sous-faitage. A d'autres égards, cette charpente apparaît plutôt efficace; elle n'a pas provoqué l'évasement des murs longs-pans, malgré l'absence de blochet et d'entrait à la base de la ferme. En outre, elle semble être encore d'une solidité remarquable.

L'agrandissement, survenu peu de temps après la construction de la maison, s'est fait de façon on ne peut plus harmonieuse. En utilisant les mêmes matériaux et le même type de construction, le bâtisseur a composé une maison plus longue, accentuant la dimension horizontale tout en conservant une masse et un jeu de proportions intéressants. Les nouvelles ouvertures sont de même dimensions que les anciennes et réparties de façon similaire. On a respecté la ligne du toit et sa forme. La charpente de l'allonge se rapproche également de celle de la maison originelle. Trois fermes sont ajoutées; celle de l'extrémité, placée derrière la nouvelle cheminée, n'est réunie aux autres que par les pannes. Les deux autres, jointes par la panne faîtière, un court sous-faitage et deux aisseliers affectant la forme d'un "v" renversé, sont rattachées à la structure maîtresse par la panne faîtière bien sûr, mais aussi par une pièce de bois à la hauteur du sous-faitage. Dans l'allonge, la charpente est plus forte, l'espacement des fermes étant moindre que dans l'ancienne partie. Il est à noter de plus que les pignons, tant ceux de la maison originelle que celui de l'allonge, sont en bois.

L'ajout d'une annexe au XIX^e siècle est venu agrandir de nouveau la maison. Avant la transformation de cette annexe, celle-ci

avait un aspect plutôt modeste (photo 3).

La rénovation de l'édifice il y a près de trente ans modifie l'image de la maison. En perçant quelques ouvertures, particulièrement la porte-fenêtre et les deux rangées de fenêtres de l'annexe, on a voulu donner plus de prestige à la maison. La peinture blanche, appliquée sur le déclin et l'encadrement des fenêtres a également participé à cet effet. L'image actuelle est maintenant celle d'un "cottage" de banlieue. L'aménagement du site, la construction du muret de pierre, font partie de cette mise en valeur, un peu factice, de la maison.

NOTES

1. Qu'une maison déjà existante devienne un manoir, voilà rien de très particulier. Cela a dû se produire plusieurs fois. Ainsi, au Côteau-du-lac, le seigneur Georges-René Saveuse de Beaujeu se porta acquéreur en 1832 d'une grande maison monumentale qu'il utilisa comme manoir. (Raymonde Gauthier, Les manoirs du Québec. Montréal, Fidès/Editeur officiel du Québec, /1976/ p. 30.)
2. Raymonde Gauthier. Les manoirs du Québec. Montréal, Fidès / Editeur officiel du Québec, /1976/. p. 38.
3. Une erreur s'est glissée dans la reconstitution de la maison originelle. Le mur ouest ne pouvait être percé de deux fenêtres ainsi placées, puisqu'en 1948 celles-ci n'existaient pas. Il est plus probable que la porte actuelle remplace une ancienne fenêtre.

B. ETUDE REGIONALE

Existe-t-il à proprement parler une architecture des manoirs? Il semble bien que non. Si l'on examine l'un après l'autre les manoirs du Québec - - opération facilitée par le livre de Raymonde Gauthier (1) - -, il faut bien se rendre compte qu'il n'existe pas, au point de vue architectural, une unité dans la production des résidences seigneuriales. Celles-ci ont été construites à différentes époques, dans diverses régions et selon des impératifs particuliers. Néanmoins, il semble que, dans la majorité des cas, le manoir reprenne à la campagne une architecture développée à la ville. L'origine citadine de la plupart des seigneurs pourrait expliquer ce fait. Dans d'autres cas enfin, le manoir se différencie peu des maisons de ferme environnantes et subit cette fois l'influence de l'architecture traditionnelle.

Les manoirs de Beaujeu au Côtésu-du-Lac, Johnson à Saint-André d'Argenteuil et Saint-Mathias (photo 55), de Salaberry et Yule à Chambly, celui de Saint-Ours enfin, semblent illustrer la première possibilité. Construits à peu près à la même époque, soit dans la première moitié du XIX^e siècle, et tous dans la région de Montréal, ils ont ensemble plusieurs points en commun. Ce sont des édifices monumentaux de deux étages, coiffés d'un toit à pavillon dont les pans sont à faible pente. Deux cheminées percent habituellement la toiture. L'entrée principale est souvent ornée d'un portique d'inspiration georgienne.

Ils se rapprochent par leurs caractéristiques des grandes demeures urbaines et suburbaines qui s'érigèrent à la même époque à

Montréal et à Québec et s'inspirent, tout comme ces dernières, de modèles développés sur la côte est des États-Unis.

De la même façon, les édifices construits dans les seigneuries appartenant à des communautés religieuses ou à proximité de celles-ci, que ce soient la métairie de la Baie Saint-Paul, le moulin du Château-Richer, le château Bellevue à Saint-Joachim, la maison Maizerets, le manoir Mauvide (photo 56) dans la région de Québec ou, dans la région de Montréal, le manoir de l'Île des Soeurs, se rattachent stylistiquement à l'architecture conventuelle urbaine. Luc Noppen a bien montré ce phénomène de mimétisme dans son étude de la maison Maizerets (2).

La deuxième possibilité -- celle voulant que le manoir subisse l'influence de l'architecture traditionnelle ou participe à celle-ci -- peut être illustrée par plusieurs exemples. Se limitant à la région de Québec et au milieu du XVIII^e siècle, nous pouvons citer par exemple le manoir Couillard-Dupuis de Montmagny (photo 57), le manoir Gamache au Cap Saint-Ignace (photo 58) et, bien sûr, le manoir Allsopp au Cap-Santé. Ces manoirs participent au courant architectural traditionnel de leur époque et de leur région. L'importance du toit par rapport au carré de la maison, son faible débord et l'absence d'égoût, l'ordonnance des ouvertures et la situation centrale de la cheminée, tout cela se retrouve intégralement dans les trois édifices. En outre, le manoir Couillard-Dupuis et le manoir Allsopp ont subi une évolution semblable, caractérisée par l'allonge latérale. Ces trois constructions s'insèrent, le croyons-nous, dans le courant d'inspiration française de la région de Québec, tel que défini à Neuville par les auteurs du cahier: Neuville architecture traditionnelle (3).

Ce courant n'est évidemment pas limité à l'architecture des manoirs. A Neuville même - - village peu éloigné de celui du Cap-Santé - -, on retrouve un certain nombre de maisons partageant avec le manoir Allsopp un certain nombre de caractéristiques. La maison M. Grenier, construite entre 1766 et 1769 (4), en est un exemple (photo 59). Comme celui du Cap-Santé; ce bâtiment a deux pignons en bois et une charpente composée de fermes avec arbalétriers, petit entrait et aiguille, réunies entre elles par la panne faîtière, le sous-faîtage et des aisseliers. La cheminée y était à l'origine centrale, et il est possible que l'avant-toit de la façade soit un ajout postérieur à la construction.

Le courant traditionnel d'inspiration française, auquel participe le manoir Allsopp, a connu une diffusion importante dans la région de Québec. On retrouve notamment dans la circonscription de Portneuf, à Neuville, à Saint-Augustin, à Deschambault, au Cap-Santé, etc., des exemples du rayonnement de cette architecture.

NOTES

1. Raymonde Gauthier. Les manoirs du Québec. Montréal, Fidès/
Éditeur officiel du Québec, /1976/. 245 p., ill...
2. Luc Noppen. La maison Maizerets (dossier d'inventaire architec-
tural). Québec, Ministère des Affaires culturelles, texte poly-
copié, 1974. pp. 78-80.
3. Yves Laframboise. Neuville architecture traditionnelle. Québec,
Ministère des Affaires culturelles, 1976. (Les Cahiers du Pa-
trimoine no 3). p. 70.
4. Ibid, pp. 115-118.

CONCLUSION

Le site du manoir Allsopp en est un véritablement important. Sous plusieurs aspects, sa conservation s'avère nécessaire. L'environnement naturel y est exceptionnel et le paysage magnifique. Les vestiges du fort Jacques-Cartier constituent une richesse du point de vue archéologique et possèdent un potentiel d'évocation historique indéniable, que leur aménagement rendrait effectif. En outre, le manoir Allsopp possède diverses qualités. Construit au milieu du XVIII^e siècle, celui-ci est devenu résidence seigneuriale en 1830 et a conservé ce titre jusqu'à nos jours. A la manière de la maison de Rémi Taschereau à Sainte-Marie de Beauce (photo 60) - - structure ancienne recouverte par son actuel propriétaire d'un décor imposant pour la faire correspondre à l'image d'une riche villa ou d'un "manor" - -, le manoir Allsopp s'est vu affubler d'un style architectural factice pour la distinguer des autres maisons. Cette rénovation a modifié quelque peu la maison, mais n'est pas irréversible. Il est heureux que celle-ci se soit principalement limitée à l'annexe, gardant intacte entre autres choses la belle façade sud.

Quoiqu'il en soit, le courant architectural auquel appartient le manoir Allsopp et son caractère de manoir justifie pleinement sa conservation.

3. LA CHAMBRE DU NORD'EST:

Faire un plancher de Haut en madriers de pin blanchi en soliveau. Démanteler le vieux plancher du bas et les lambourdes, remettre des nouvelles et faire un plancher de madriers en épinette emboutté ou remettre le vieux plancher s'il est exigé. Couvrir le plancher à l'Anglaise en planches de pin blanchi à coups perdu. Démanteler et replacer la cloison actuel en ligne de la cheminée. Faire un guichet de neuf vitres dans la cloison du cabinet et ajouter les planches où il en faut et arranger la couverture avec les filières où elle est fendu et une porte à panneaux entre la cuisine et la chambre du Nord'Est.

██████████ s'engage à compléter les Nos 1 et 2 pour le premier juin et le 3 ième pour la Ste-Anne.

Le tout sujet à l'examen par Louis GALARNEAU de Cap-Santé. M. Alsopp s'engage à fournir tous les matériaux exigés.

TEMOINS

██████████
sa marque ordinaire

ROBERT ALSOPP

BIBLIOGRAPHIE

I SOURCES

A. SOURCES MANUSCRITES

1. Archives Nationales du Québec (Québec) QQAN

a) Greffes notariales

- Not. Joseph Bernard (no 387), 3 septembre 1830; vente de [REDACTED]
- Not. De Hornay La Neuville.
 - . 25 février 1726; donation d'Adrien Fiché et [REDACTED] /sic/ à [REDACTED]
 - . 7 novembre 1729; mariage d' [REDACTED] et [REDACTED].
- Not. Fillion (no 93), 23 novembre 1665; mariage de [REDACTED].
- Not. François Genaple, 9 avril 1690; engagement [REDACTED].
- Not. Guyart de Fleury (no 666), 11 avril 1761; inventaire des biens de la communauté de [REDACTED]
- Not. F.-X. Larue
 - . 30 janvier 1806; donation de [REDACTED] et [REDACTED].
 - . 31 janvier 1806; testament de [REDACTED]
 - . 31 janvier 1806; testament de [REDACTED]
 - . 4 janvier 1812; mariage de [REDACTED] et [REDACTED]
- Not. J. Perrault, 3 février 1787; vente de [REDACTED]
- Not. Gilles Rageot, 22 juillet 1691; engagement d'Ad [REDACTED]

b) Archives privées

- boîte AP-G-246-34;
Baronnie de Portneuf. Terrier du fief et baronnie de
Portneuf. Déclaration d [REDACTED] 2 avril 1742.

2. Archives nationales du Québec (Trois-Rivières) QTRAN

- Not. Antoine Chevalier, 16 octobre 1773; échange entre
François Piché et [REDACTED]
- Not. Louis Pillard.
 - . 3 août 1739; inventaire des biens de la communau-
té d'Adrien Piché et [REDACTED].
 - . 3 août 1739; partage entre les héritiers d'Adrien
Piché.
- Not. D'Arnould-Baltazar Pollet.
 - . 9 novembre 1733; concession de François Mercure
à Adrien Piché.
 - . 9 janvier 1752; [REDACTED]

3. Inventaire des biens culturels. (QQIBC)

a) Fonds Morisset

- Cap-Santé. Maisons. Marché de construction sous seing
privé entre Michel Déry et Robert et George-Walters
Allsopp le 28 avril 1831; copie d'un document en la
possession de la famille Allsopp fourni par Clément
T. Dussault.
- Cap-Santé. Moulin et pont.

b) Dossiers administratifs

- Mémor Allsopp, Cap-Santé.

4. Bureau d'enregistrement de la division de Portneuf (Cap-
Santé) QCSBE

- enregistré le 5 décembre 1860 sous le no 7387, Reg A-11;
Not. Bernard (no 2097), 30 octobre 1860; cession de P.
[REDACTED]

- enregistré le 21 octobre 1896 sous le no 36119, Reg. A-43; Not. D. Walters (no 6604), 17 mars 1874; testament de [REDACTED]
- enregistré le 28 janvier 1897 sous le no 36301, Reg. A-43; 30 mai 1896, déclaration sous seing privé de [REDACTED]
- enregistré le 9 mars 1911 sous le no 54305, Reg. A-56; Not. Ed. Derome dit Descarreaux (no 3617), 3 mars 1911; donation de [REDACTED]
- enregistré le 10 août 1915 sous le no 60669; Not. E. Labrègue (no 2345), 10 juin 1915; testament de [REDACTED]
- enregistré le 10 août 1915 sous le no 60670, Not. Ed. Derome dit Descarreaux (no 5013), 21 juillet 1915; déclaration de [REDACTED]
- enregistré le 7 mars 1953 sous le no 129548; Not. L. Sircis (no 8792), 5 mars 1953; vente de [REDACTED]

B. SOURCES IMPRIMÉES

- S. Lelièvre, Cadastre abrégé des Seigneuries de Jacques-Cartier (no 28) et de Portneuf (no 29) dans Cadastres abrégés des seigneuries du district de Québec, /S.I./, Georges Desbarats, 1863.

C. SOURCES FIGURÉES

1. Archives nationales du Québec (Québec) QQAN

- Ancien manoir de la famille Allsopp à Cap-Santé (façade). Collection initiale 1-AO-O GH 370-155. Reproduite dans Roy, Vieux manoirs, vieilles maisons.
- Cap-Santé - manoir Allsopp (arrière). Collection initiale 1-AO-O 6H-270-35. Reproduite dans Roy, Vieux manoirs, vieilles maisons.

- Plan du fort Jacques Cartier. Publié dans: Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'en 1760 en trois parties; avec cartes et plans lithographiés. Publiés sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec. Québec, Imprimerie de T. Garry & Cie, 1838. 211 p.. (Documents 1^e série no 1)

2. Inventaire des biens culturels QQIBC

Fonds Morisset

- Le manoir Allsopp, construit au début du XIX^e siècle (photo: Fonds Gariépy). F-8.
- Manoir George Allsopp, construit au début du XIX^e siècle (photographie de G. Morisset, 10 avril 1948). D-6.

D. SOURCES ORALES

- Entrevue avec [REDACTED] à Cap-Santé, le 23 août 1977.
- Conversation téléphonique avec [REDACTED], le 21 septembre 1977.

II ETUDES

Etudes générales

1. Livres

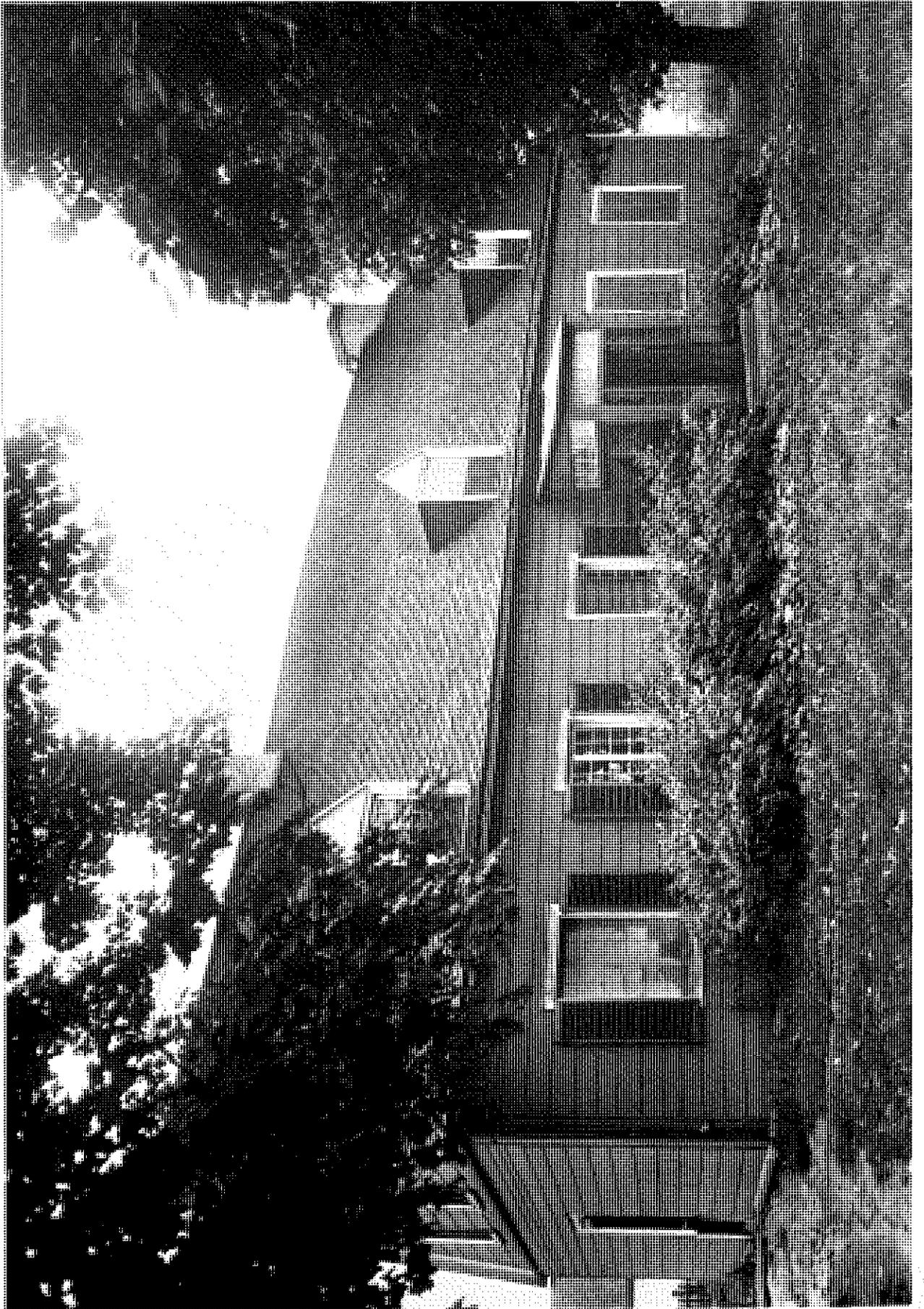
- Deschamps, Clément E. Liste des Municipalités dans la Province de Québec. Lévis, Mercier & Cie, 1886. 816 p..
- Gaumont, Michel. Le Fort Jacques-Cartier. Cap-Santé. 1750-1760. histoire, relevé, analyse Québec, Direction du Patrimoine, Direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie, texte photocopié, juillet 1977. 11 p., ill..
- Gâtien, Félix. Histoire du Cap-Santé depuis la fondation jusqu'en 1830. Continué depuis 1830 jusqu'en 1887 par l'abbé David Gosselin. Québec, Imprimerie Marie-Antoine, 1899. 288 p..
- Gauthier, Raymonde. Les Manoirs du Québec. Montréal, Fidès/Editeur officiel du Québec, /1976/. 245 p., ill..
- Leframboise, Yves. L'architecture traditionnelle au Québec. Glossaire illustré de la maison aux 17^e et 18^e siècles. Montréal, Les Editions de l'homme, /1975/. 319 p., ill..

LISTE DES ILLUSTRATIONS

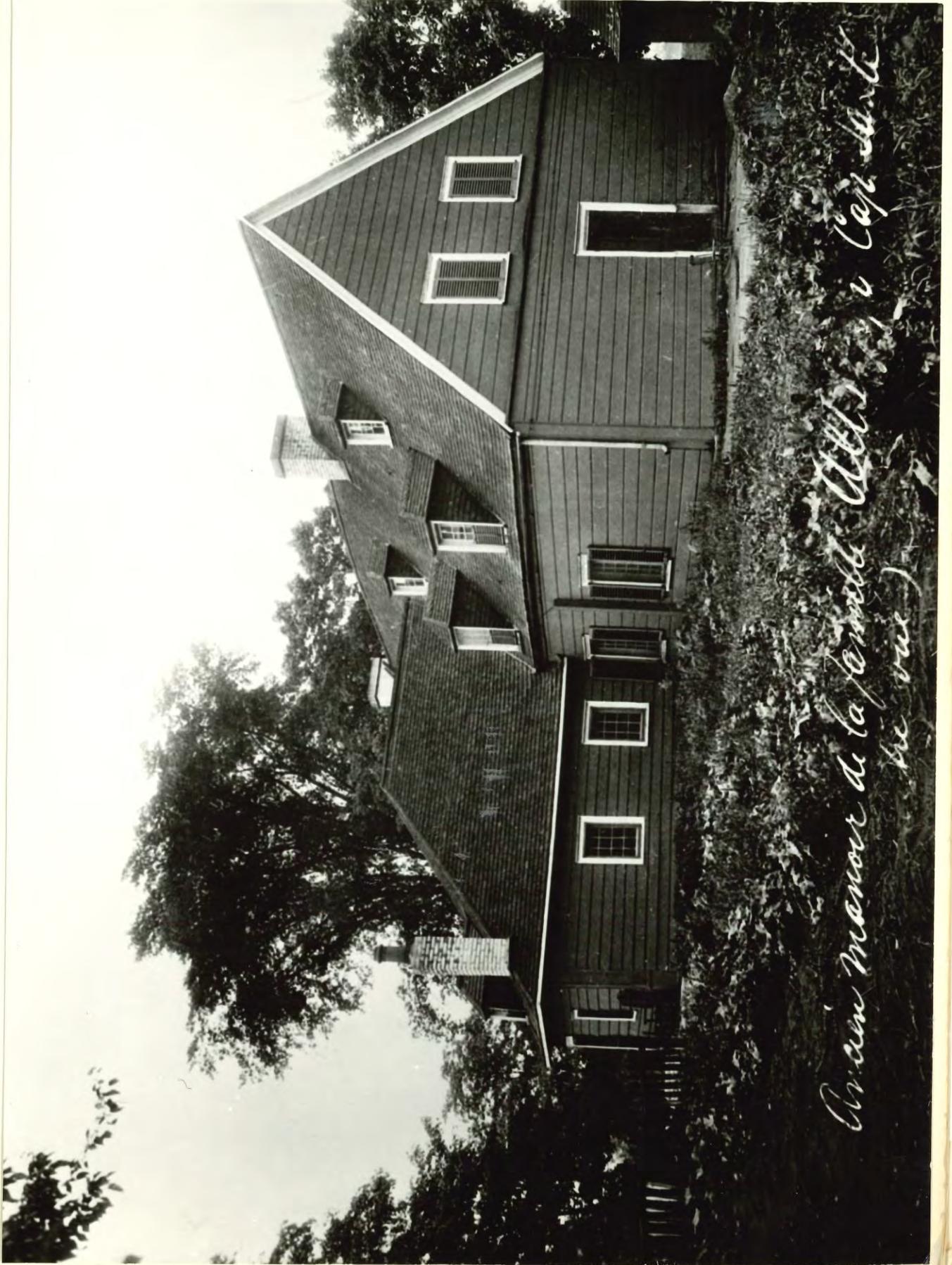
- Photo 1 Manoir Allsopp. Photographie d'ensemble du bien.
- Photo 2 "Ancien manoir de la famille Allsopp à Cap-Santé (façade)" (photo: QQAN).
- Photo 3 "Cap-Santé - manoir Allsopp (arrière)" (Photo QQAN). *
- Photo 4 "Manoir Georges Allsopp, construit au début du XIX^e siècle" photographié par Gérard Morisset le 10 avril 1948 (photo: QQIBC)
- Photo 5 Plan de situation.
- Photo 6 Plan de situation; localisation des photographies.
- Photo 7 La rue Notre-Dame; vue vers l'ouest.
- Photo 8' La rue Notre-Dame; vue vers l'ouest.
- Photo 9 La rue Notre-Dame; vue vers l'ouest.
- Photo 10 Maison à l'ouest du manoir Allsopp.
- Photo 11 Maison de la rue Notre-Dame.
- Photo 12 Maison de la rue Notre-Dame.
- Photo 13 Vue de l'ouest.
- Photo 14 Vue vers la rivière Jacques-Cartier; la compagnie Domtar.
- Photo 15 Vue vers la rive du fleuve; la voie ferrée.
- Photo 16 Plan masse..
- Photo 17 Plan masse, localisation des photographies.
- Photo 18 Petit hangar.
- Photo 19 Hangar et garage.

* CA 1925
(Selon les CLBHC
Cassette et Couture,
Dir. de l'Arch., 1983)

- Photo 43 Façade nord; détail des lucarnes.
- Photo 44 Façade est, pignon et cheminée.
- Photo 45 Façade sud; tambour.
- Photo 46 Façade sud; tambour (côté).
- Photo 47 Façade nord; porte principale (photo J.-L. Boucher).
- Photo 48 Façade nord; entrée de l'annexe.
- Photo 49 Façade est; détail des fenêtres.
- Photo 50 Façade nord; lucarne vue de l'intérieur (photo J.-L. Boucher).
- Photo 51 Façade nord; fenêtre de l'annexe.
- Photo 52 Intérieur, section est; vue vers le sud (photo J.-L. Boucher).
- Photo 53 Intérieur, section centrale, vue vers le sud (photo J.-L. Boucher).
- Photo 54 A Reconstitution de la maison d'origine; plan
- Photo 54 B Reconstitution de la maison d'origine; élévation
- Photo 55 Saint-Mathias; manoir Johnson (photo: QGIBC).
- Photo 56 Saint-Jean (I.O.); manoir Mauvide. (Photo QGIBC).
- Photo 57 Montmagny; manoir Couillard-Lupais (photo QGIBC).
- Photo 58 Cap Saint-Ignace; manoir Gamaçhe (photo: QGIBC).
- Photo 59 Neuville; maison [REDACTED] (photo QGIBC).
- Photo 60 Sainte-Marie (Beauce); maison Rémi Taschereau (photo: QGIBC).

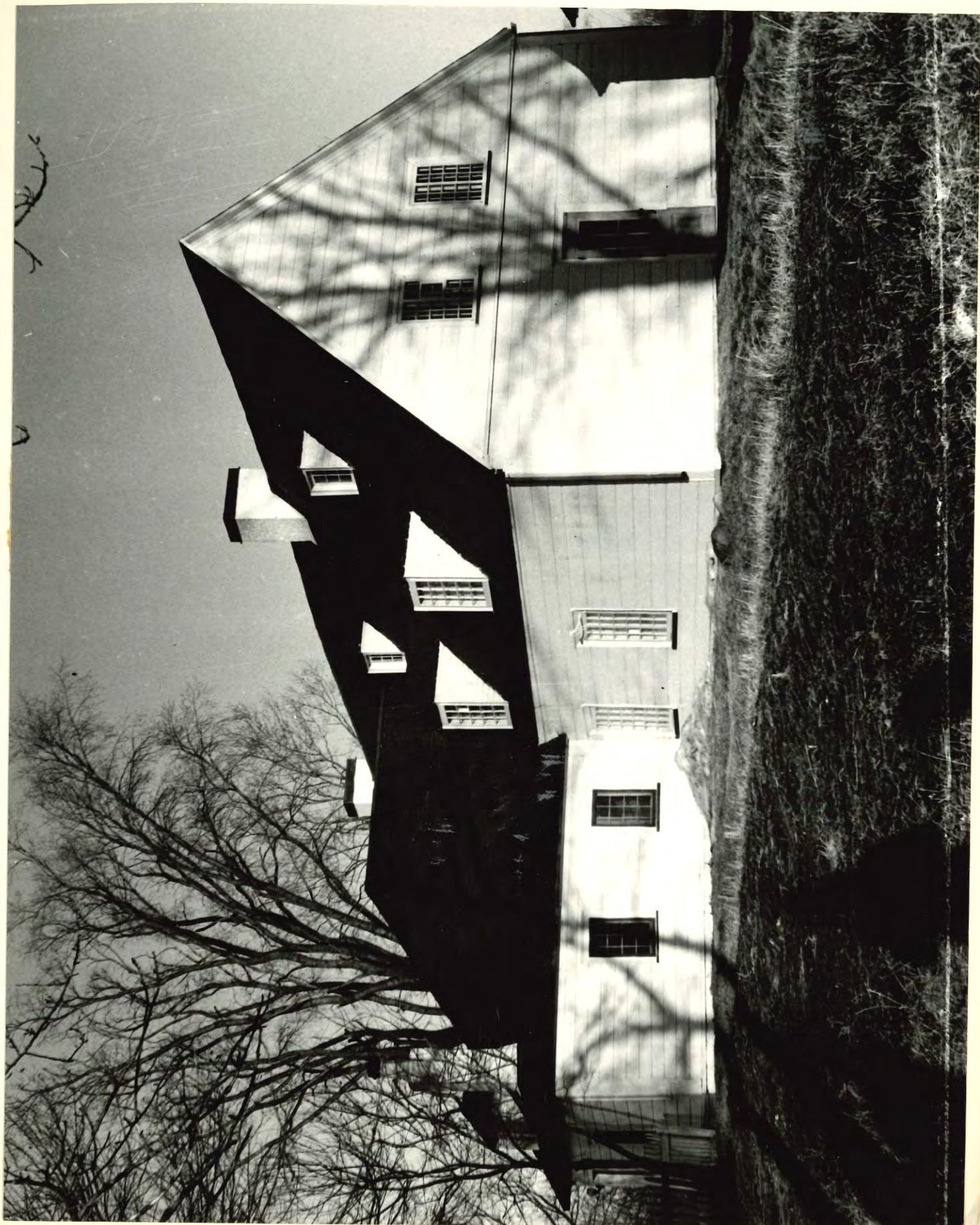


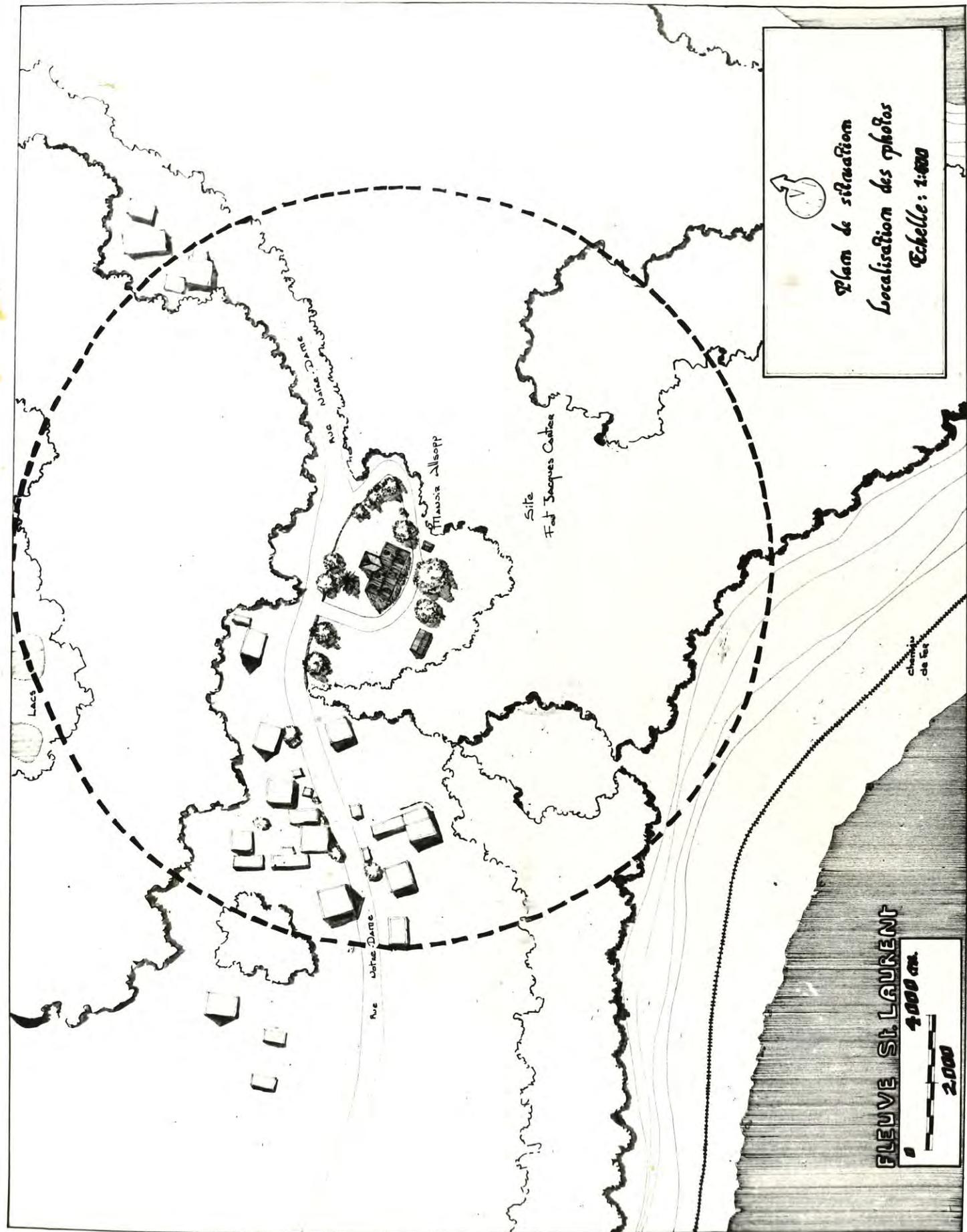
ca 1925



Ar. cum Manor de la familia Atth., e Cap. de. L.
the one)

Ca 1948

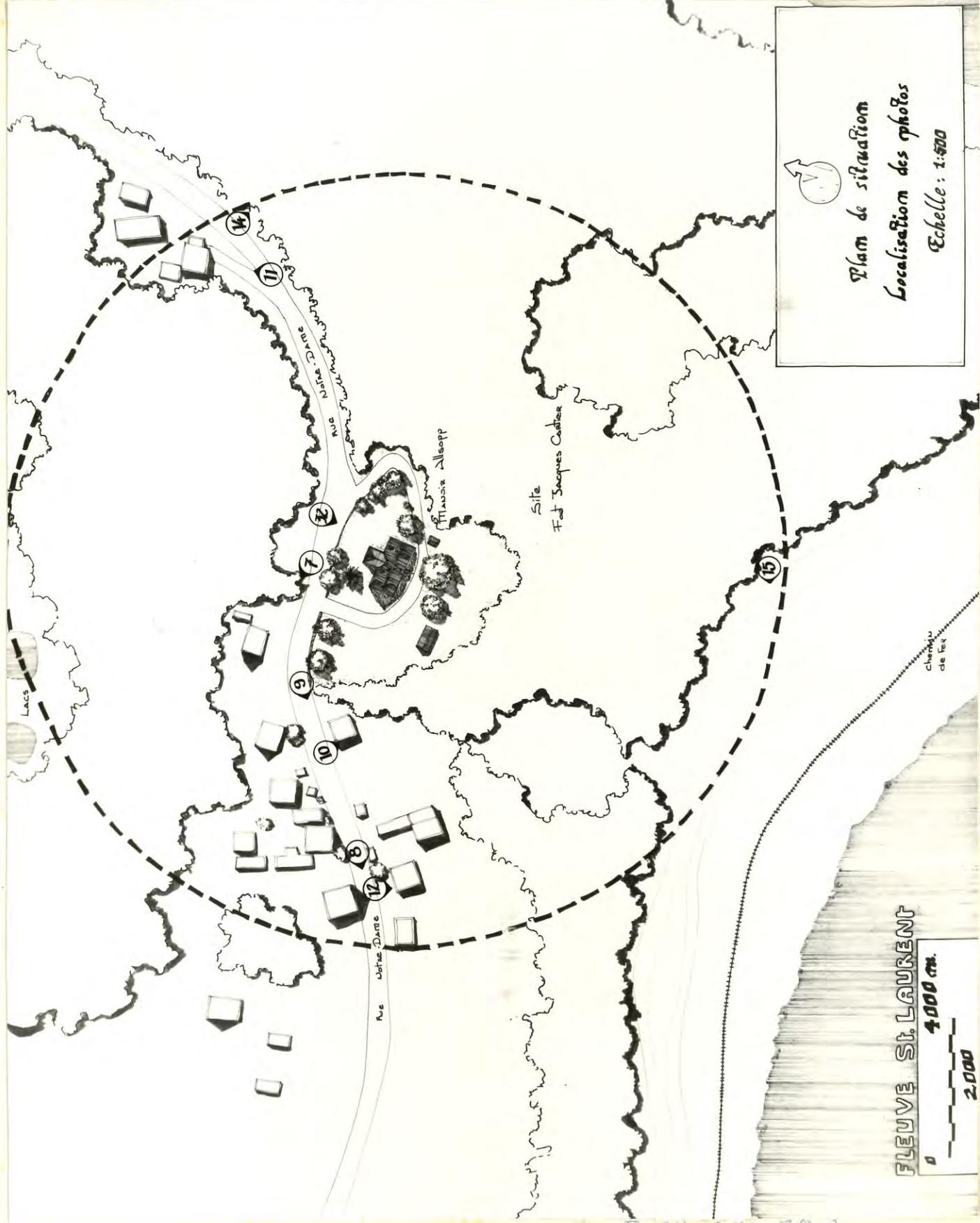




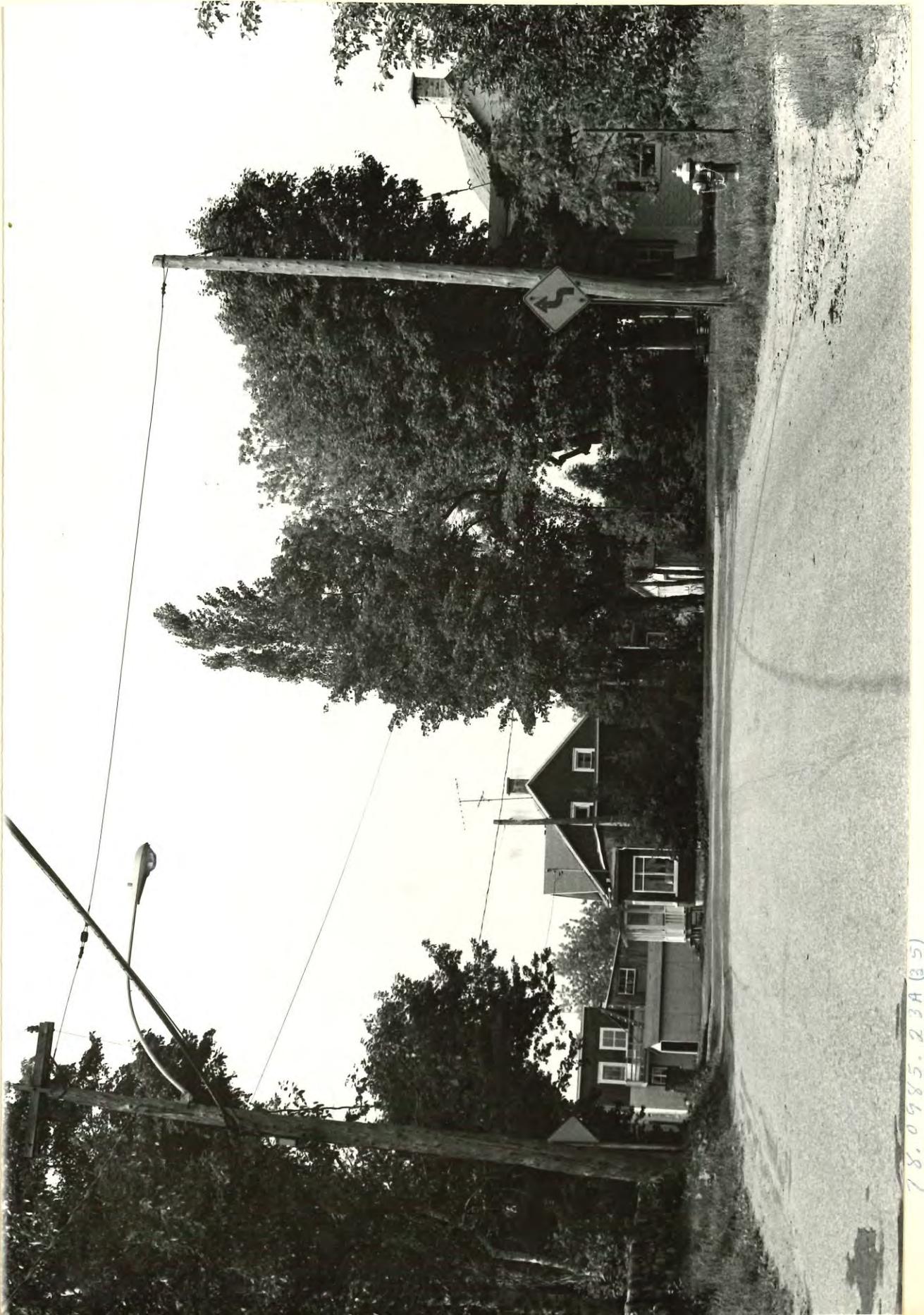
B. 78.0986. 8(35)



Plan de situation
Localisation des photos
Echelle: 1:500



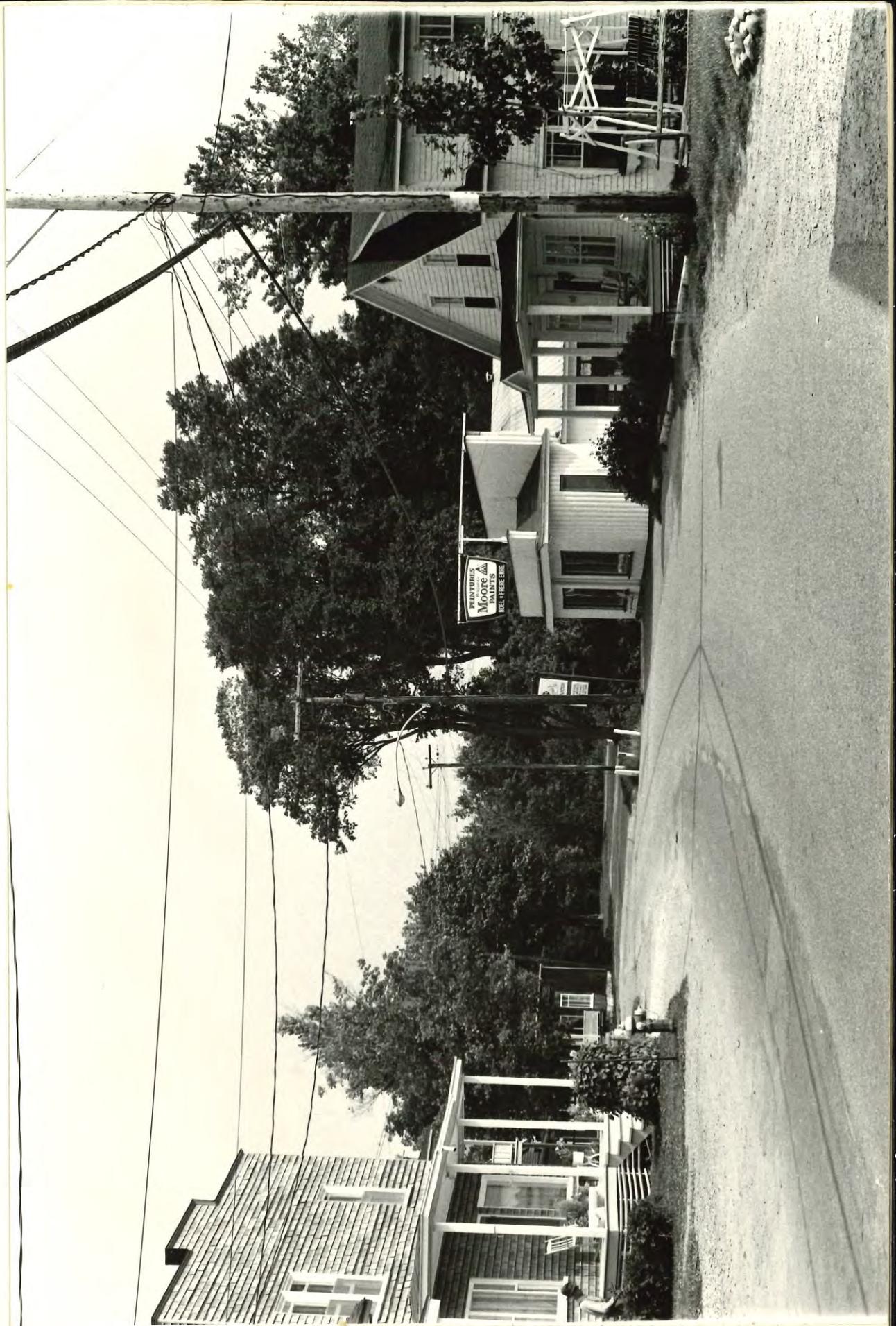
B. 78.0986. 7 (35)



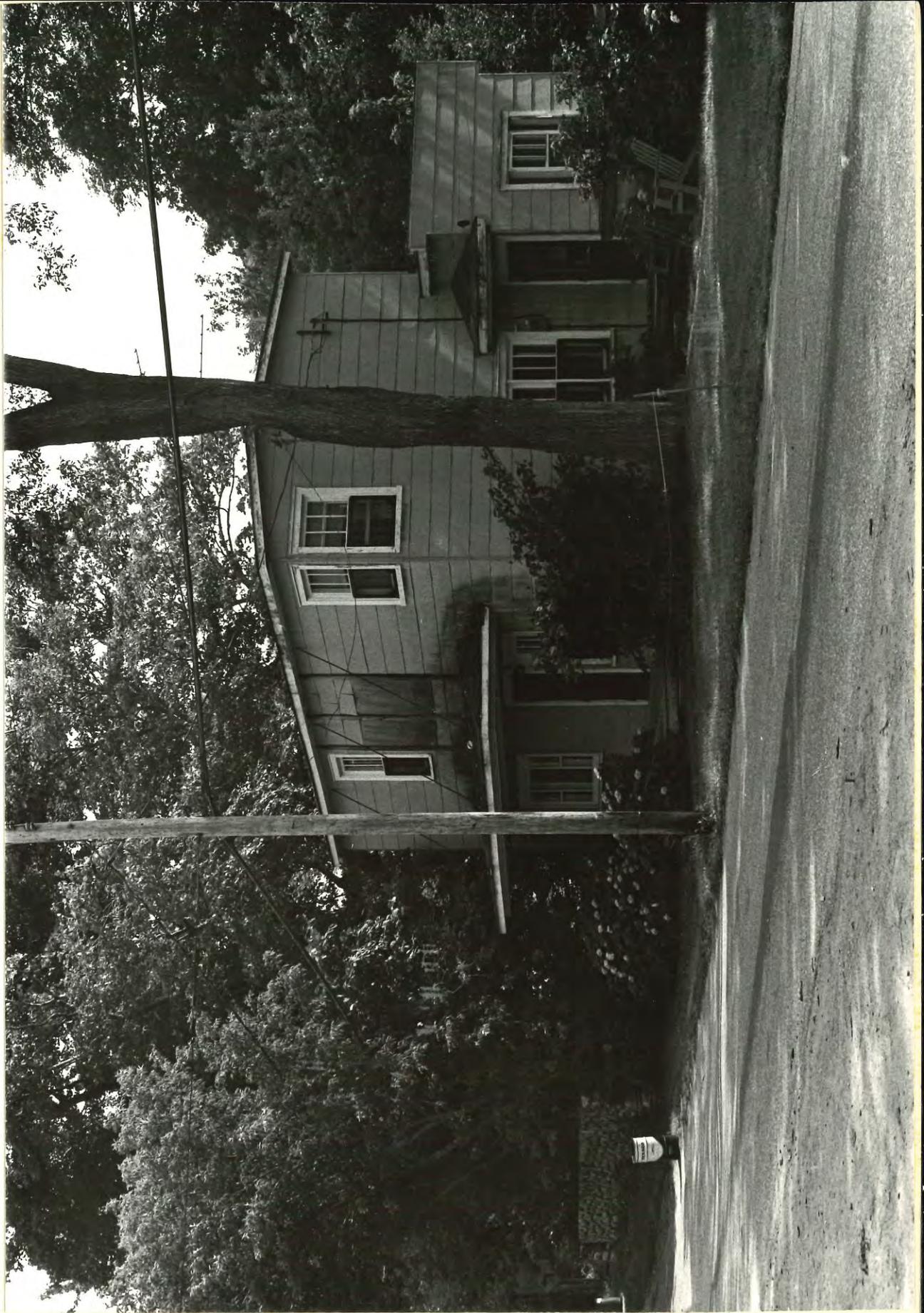
78.0985.23A(85)

78.0985.27A(85)



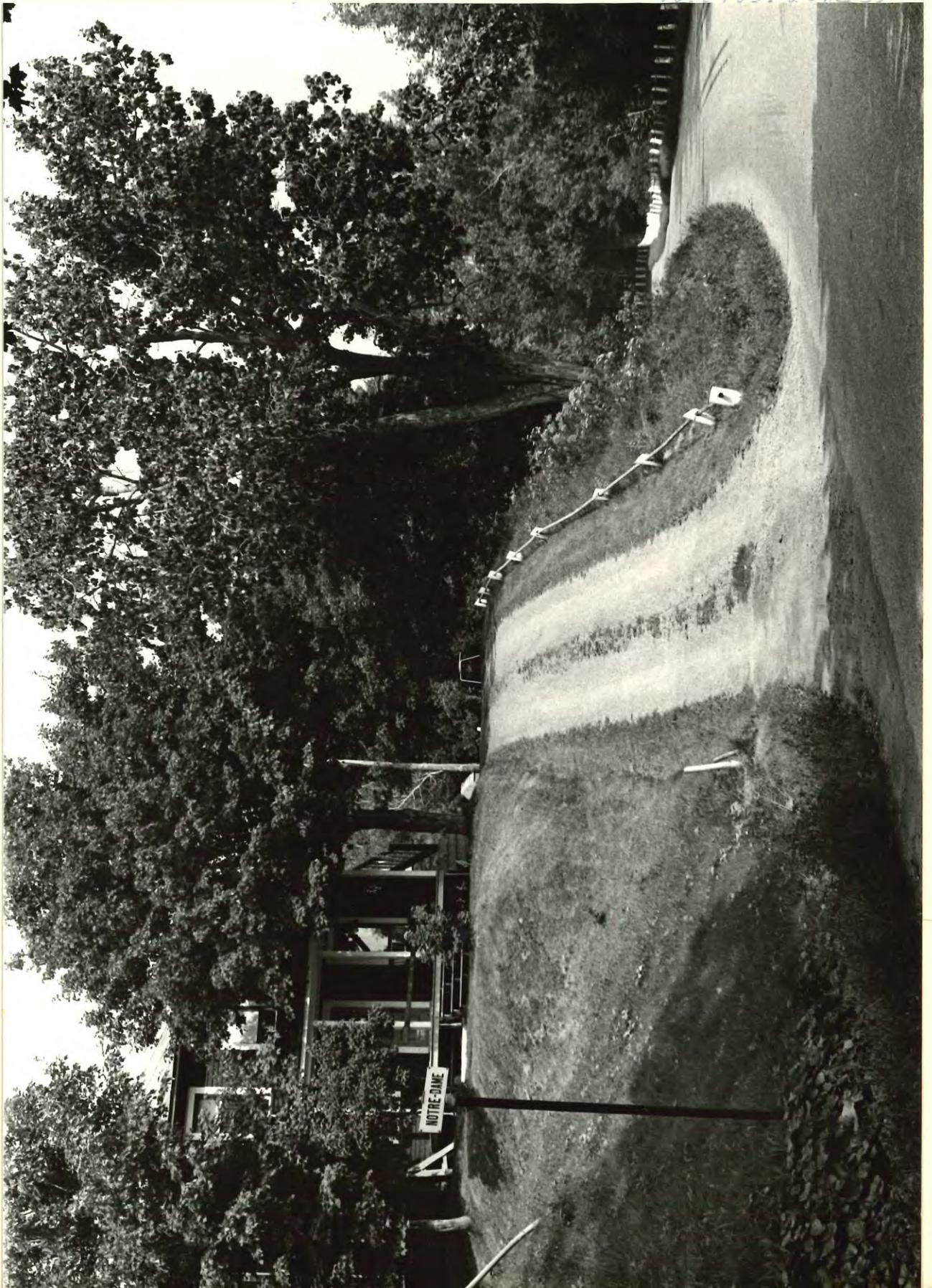


78.0985.28A(35)

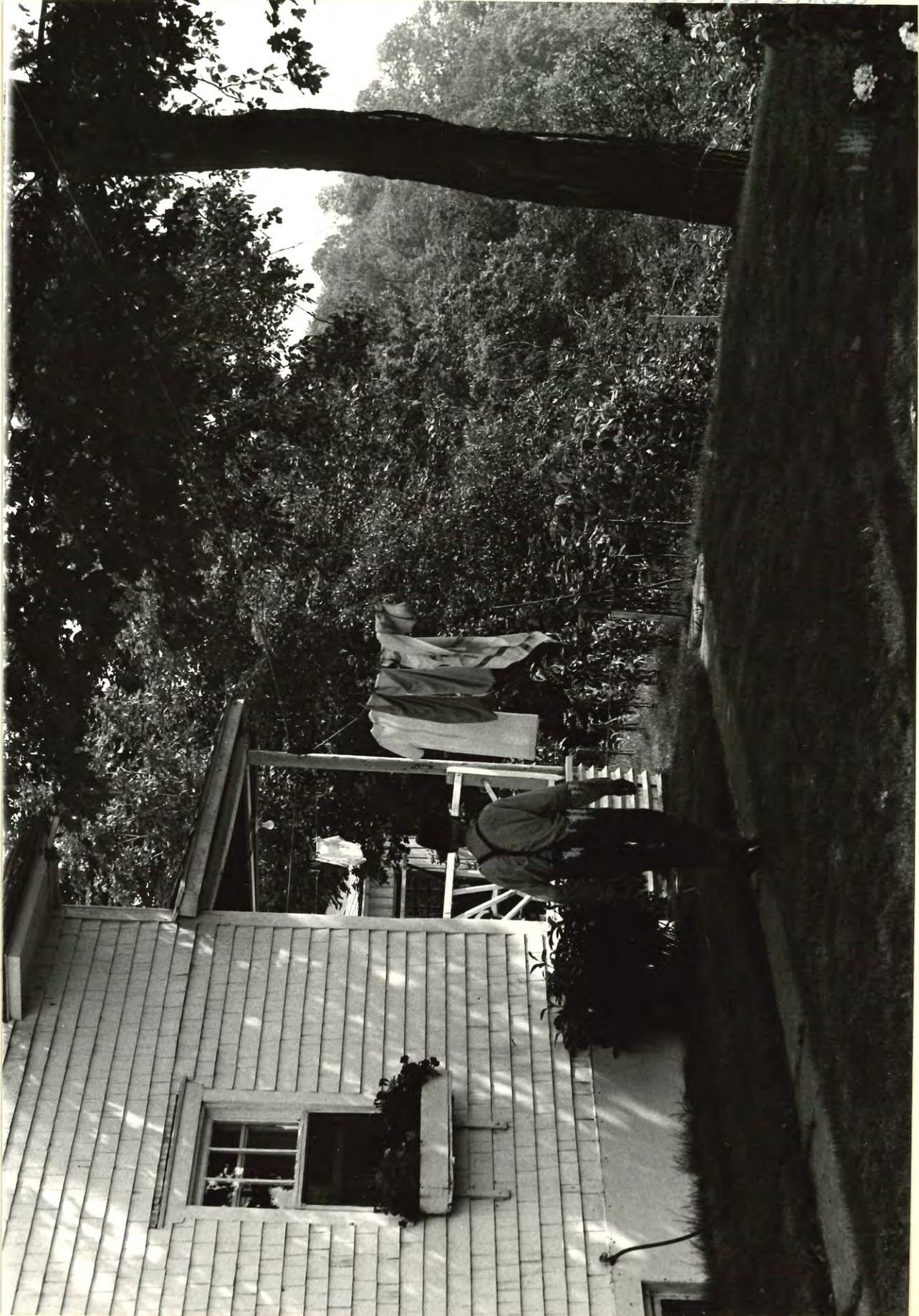


78.0785. 25A(35)

78 0985. 20A(25)



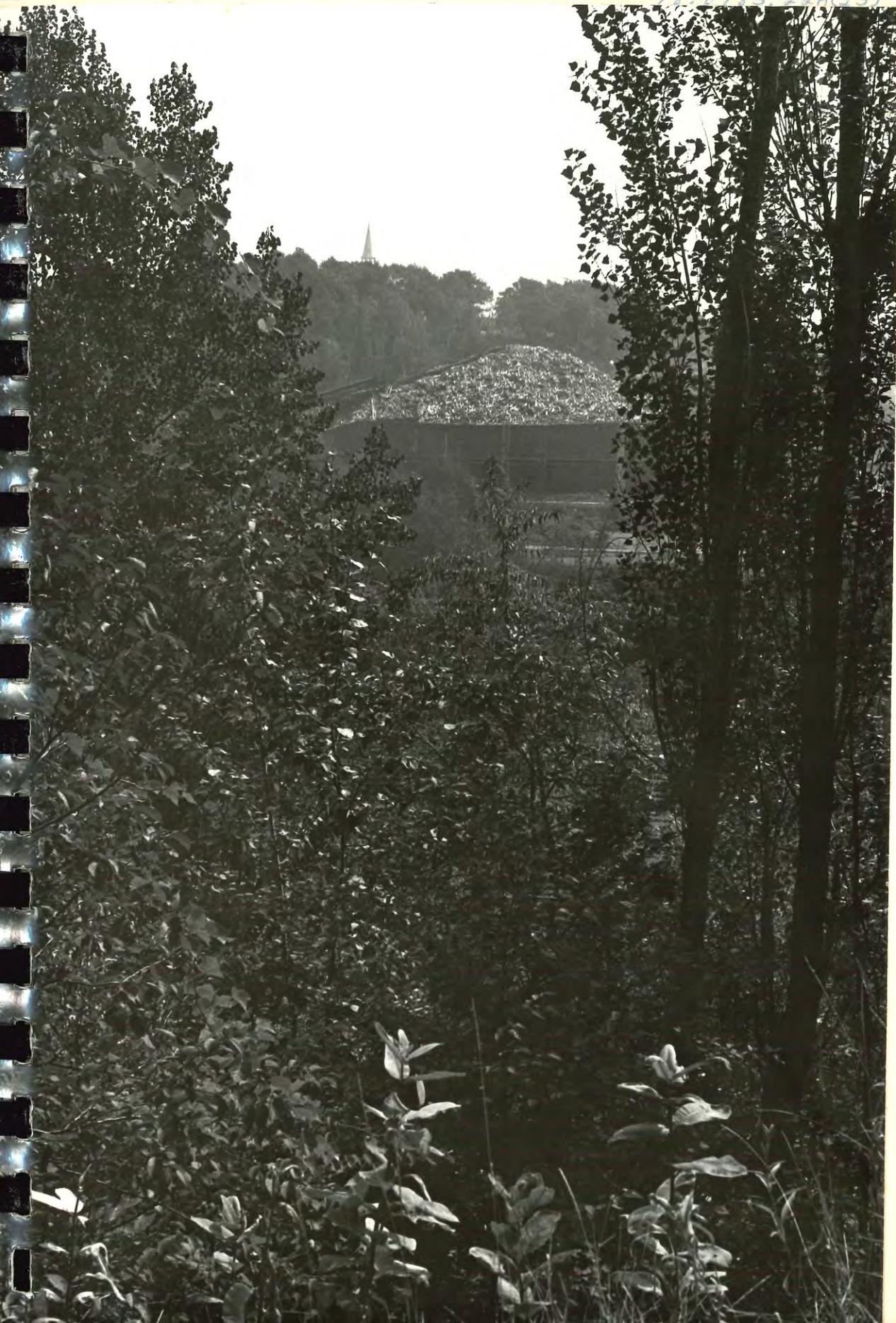
74.0985.29A(35)





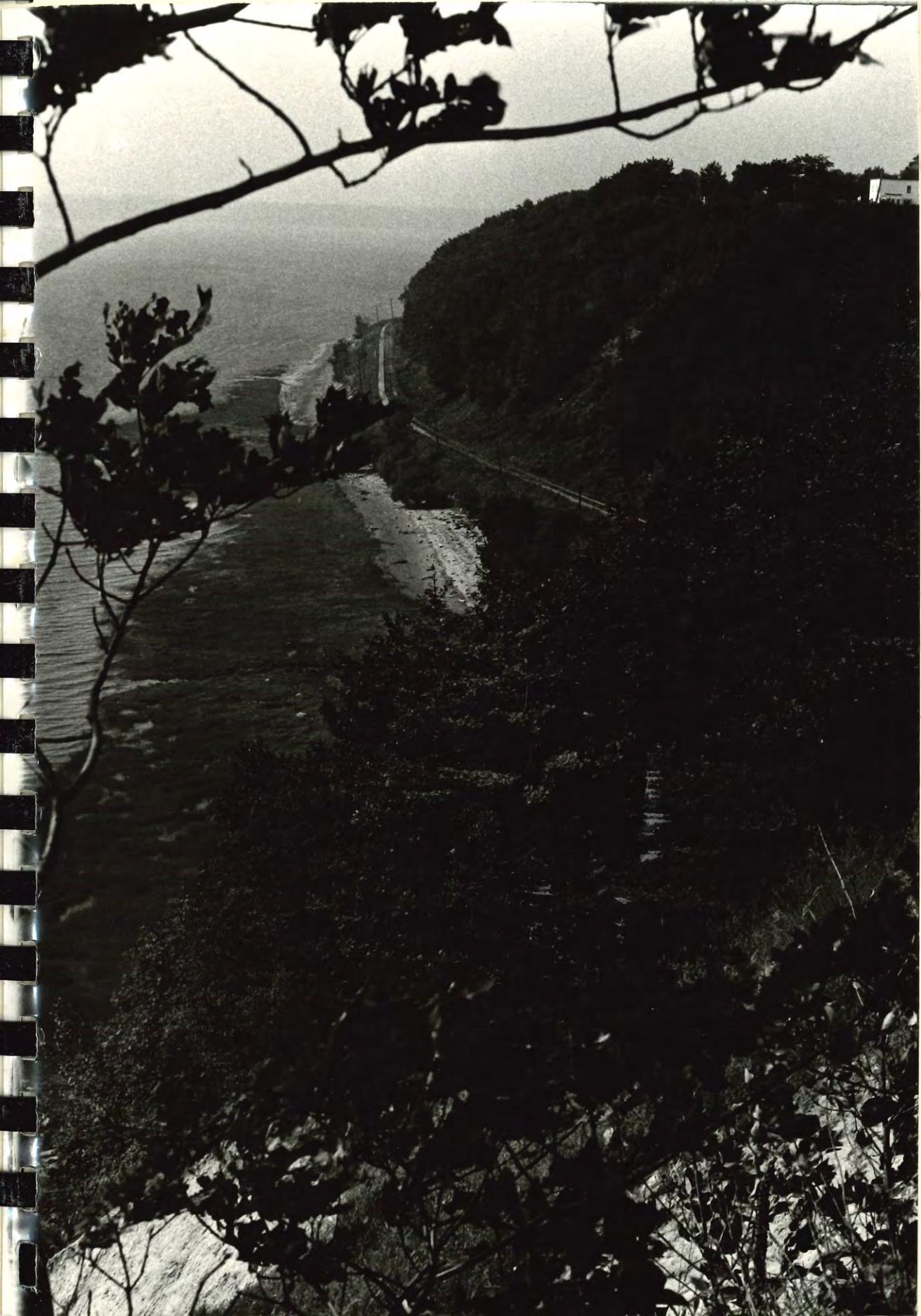
78.0985.16A (35)

74-0985-22A(35)

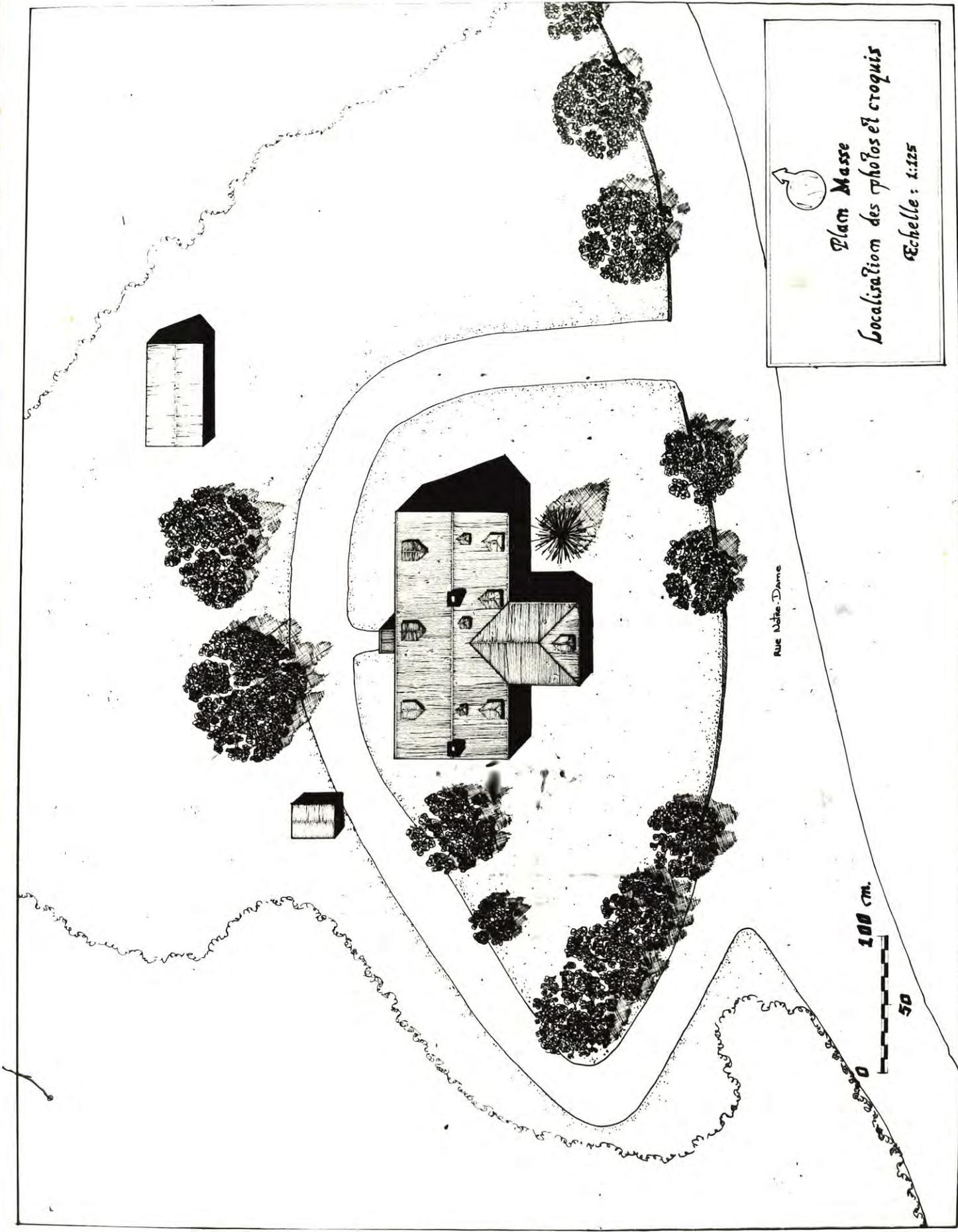


15

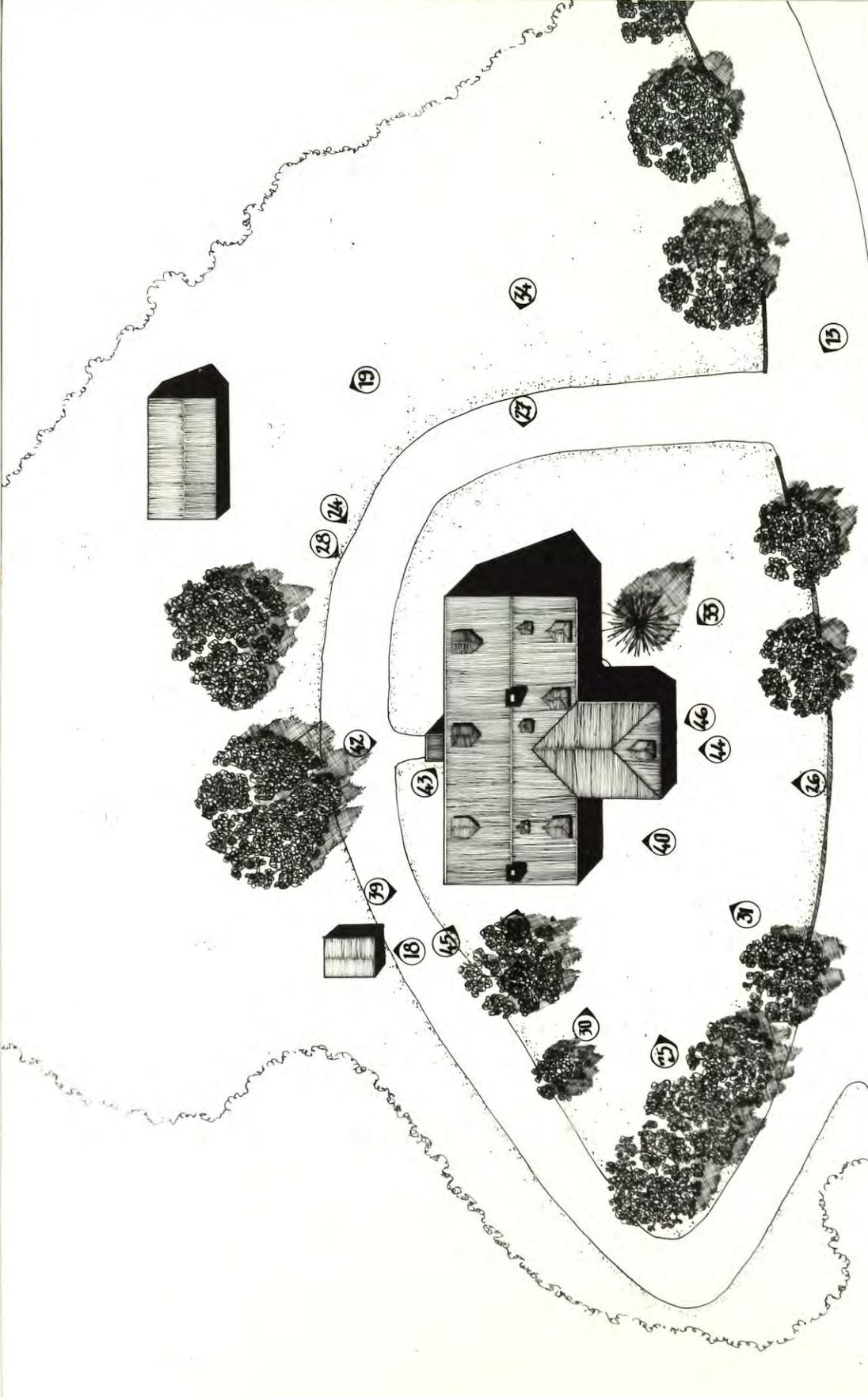
78.0985.30A(35)




Plan Masse
Localisation des photos et croquis
Echelle : 1:125



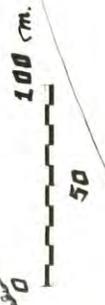
B-78.0986-10A(35)



Plan Masse
 Localisation des photos et croquis
 Echelle: 1:125

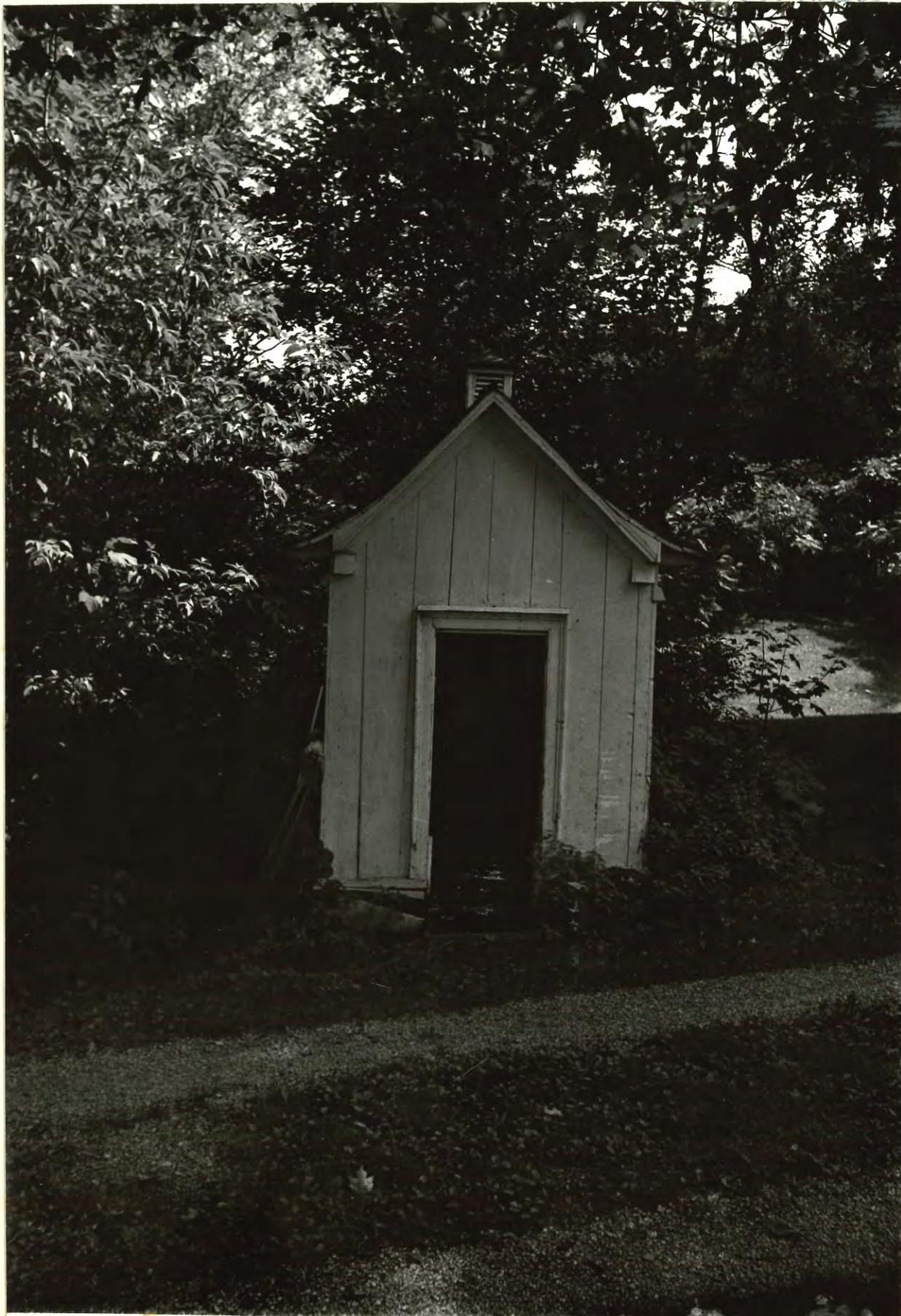
Ave Notre Dame

1

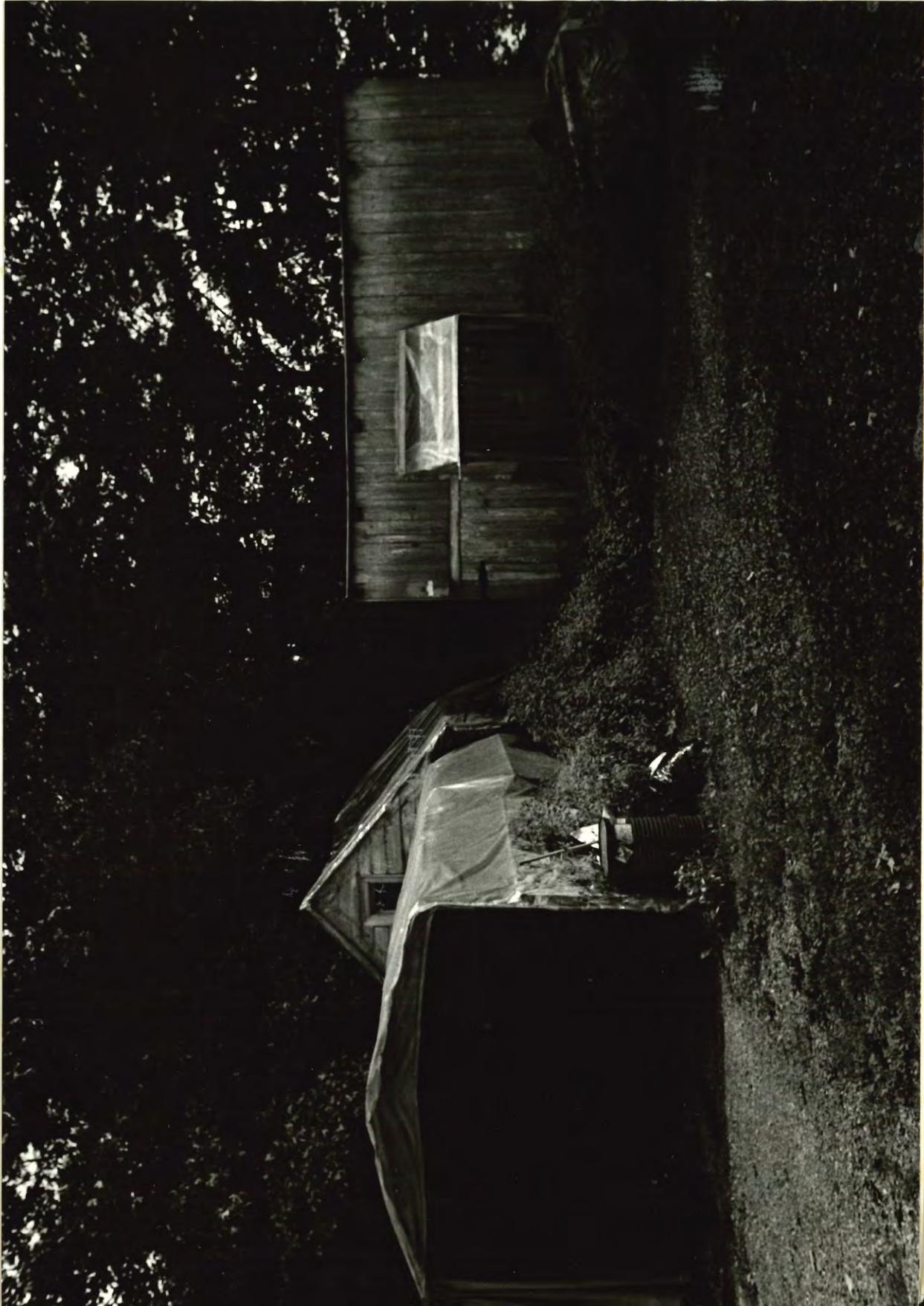


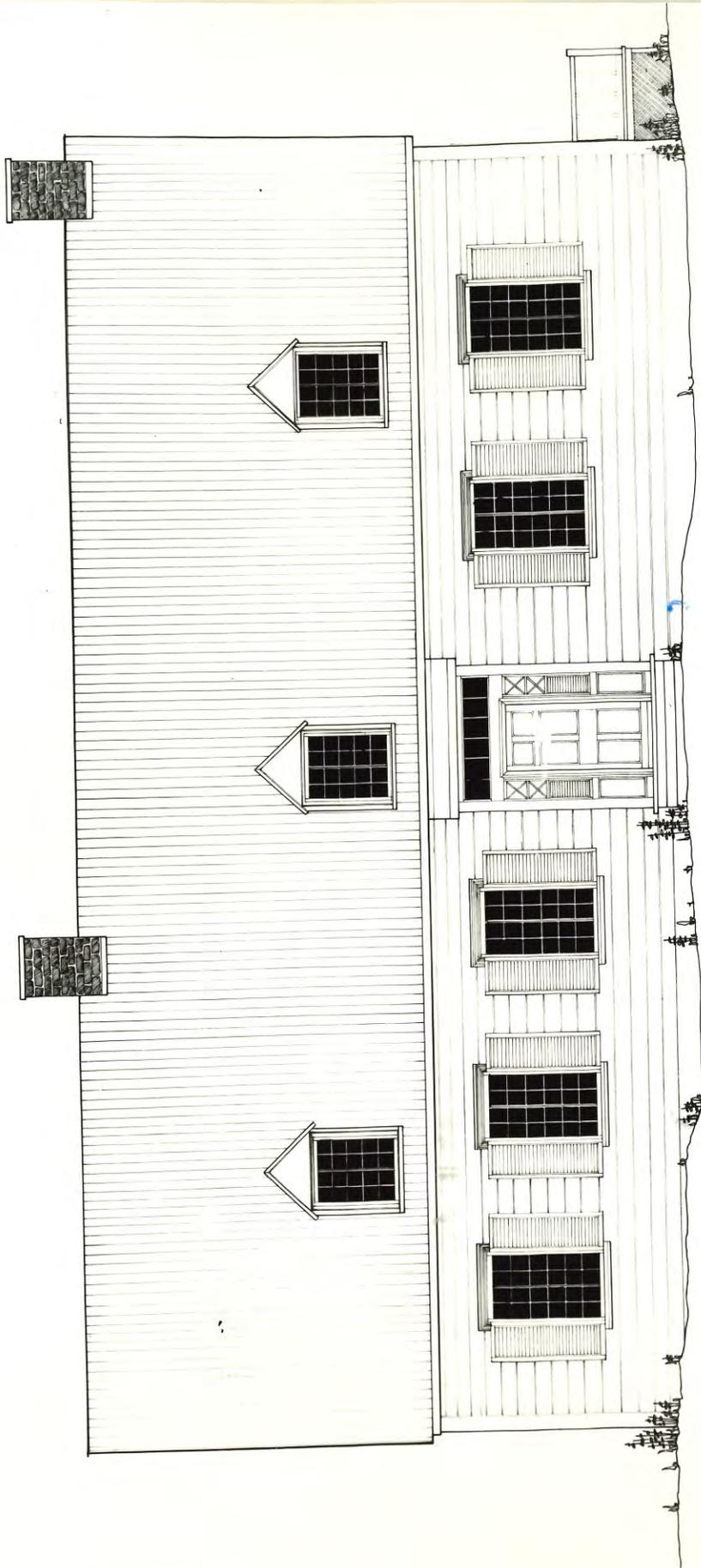
B. 78.0986.9A(35)

78-0986-7A(35)



78.0986.9A(35)

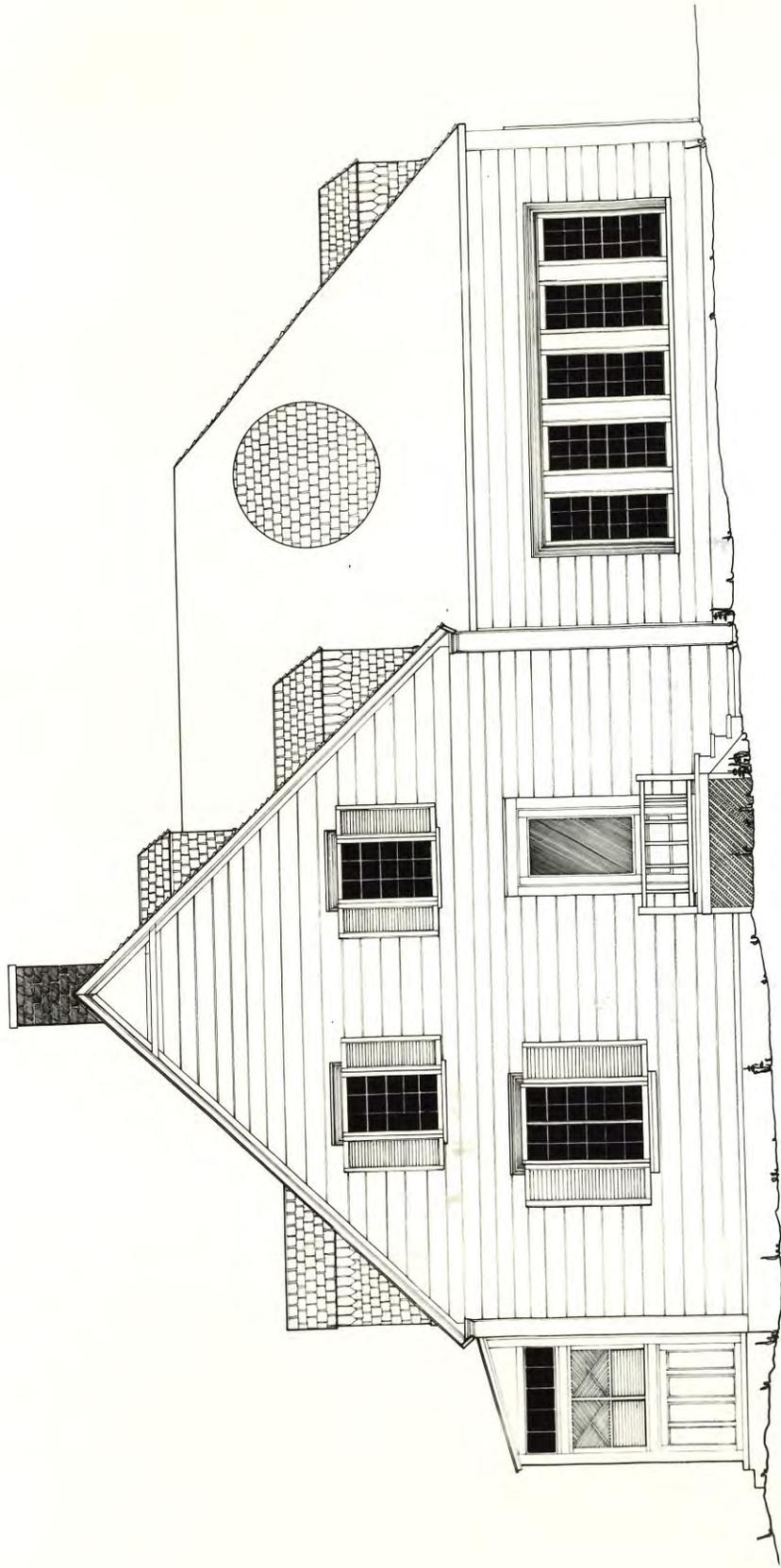




Elevation Sud
Echelle: 1:25

0 1 m

78.0986.33A(35)

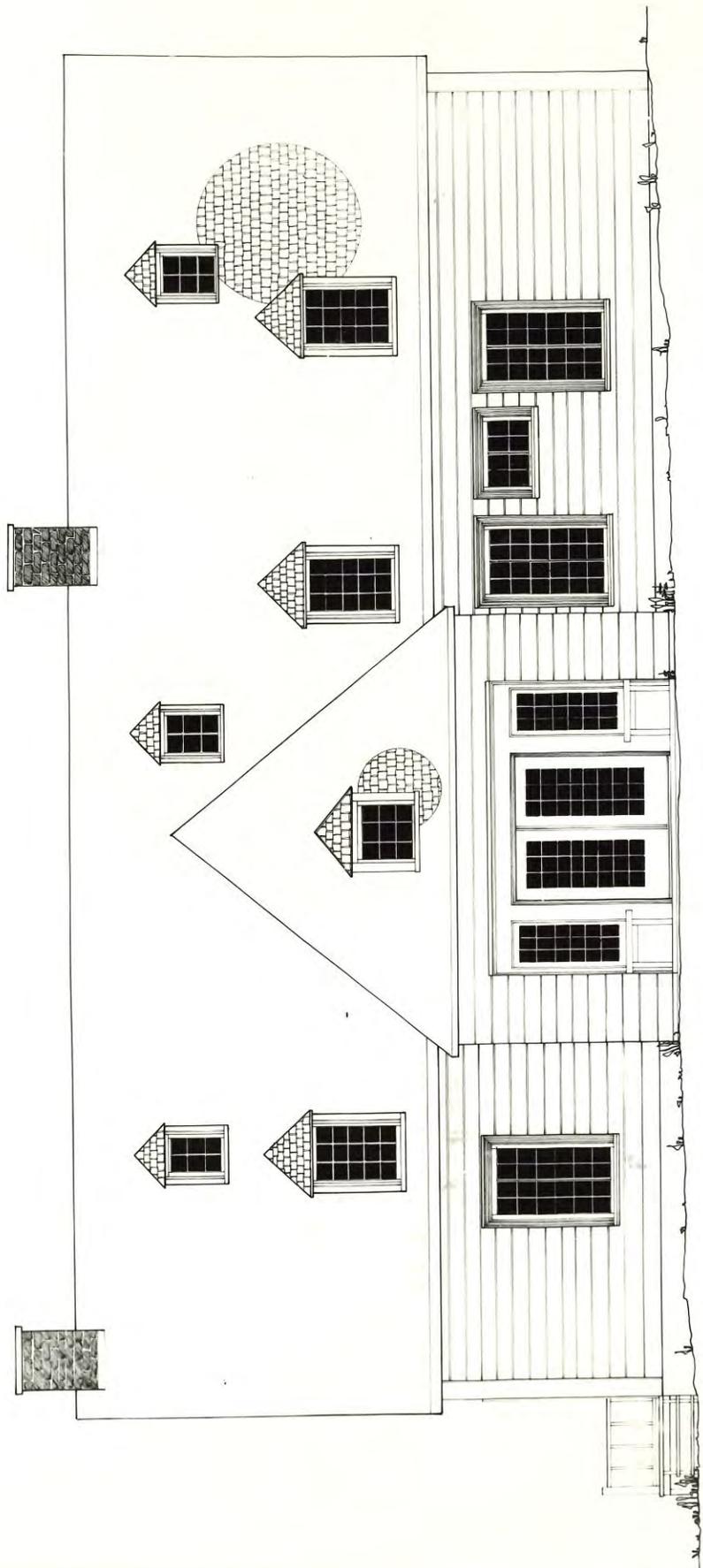


Elevation Est
Echelle: 1:25

0 1 2 cm.

78.0986-34A (35)

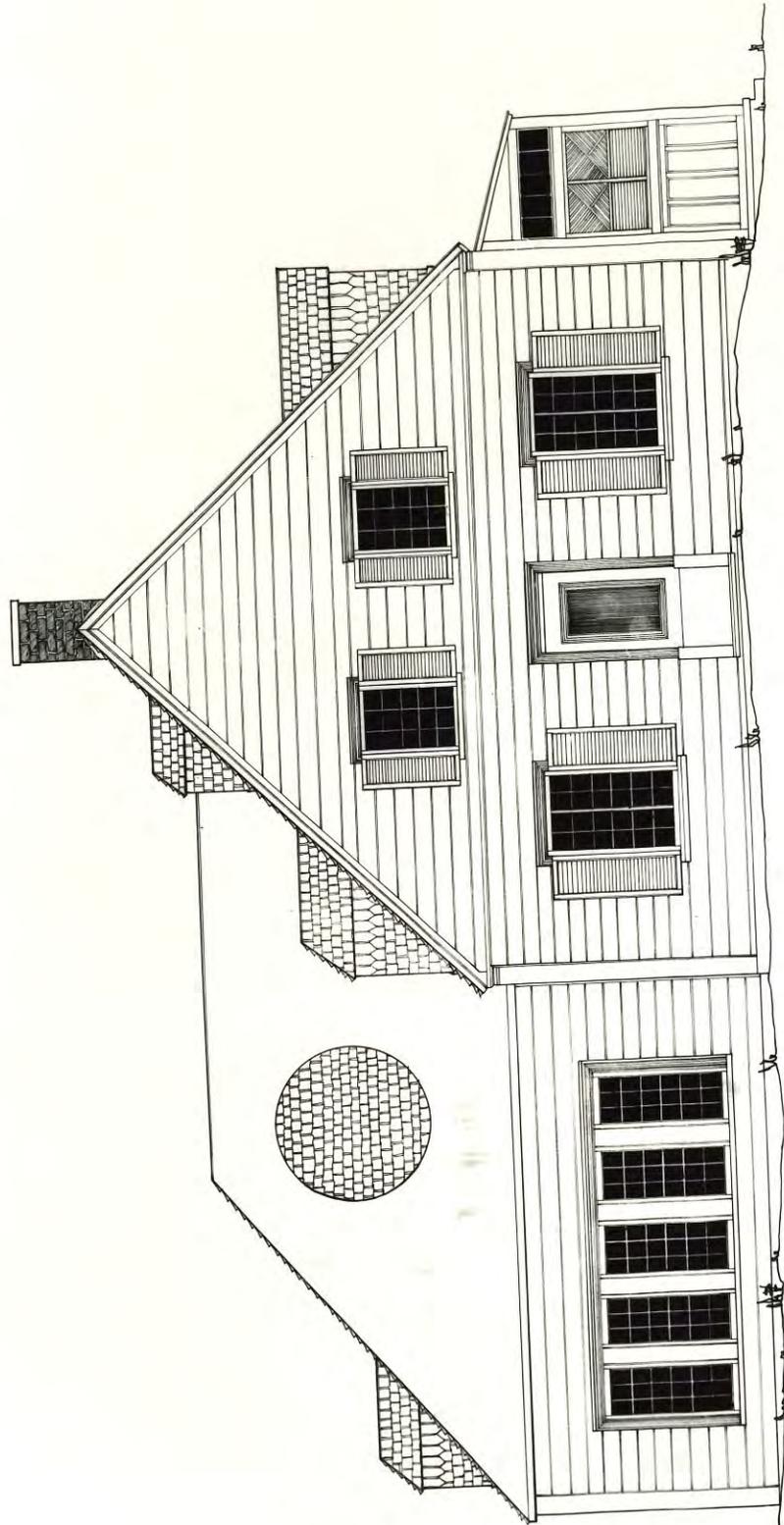
21



Elevation Nord
Echelle : 1:25

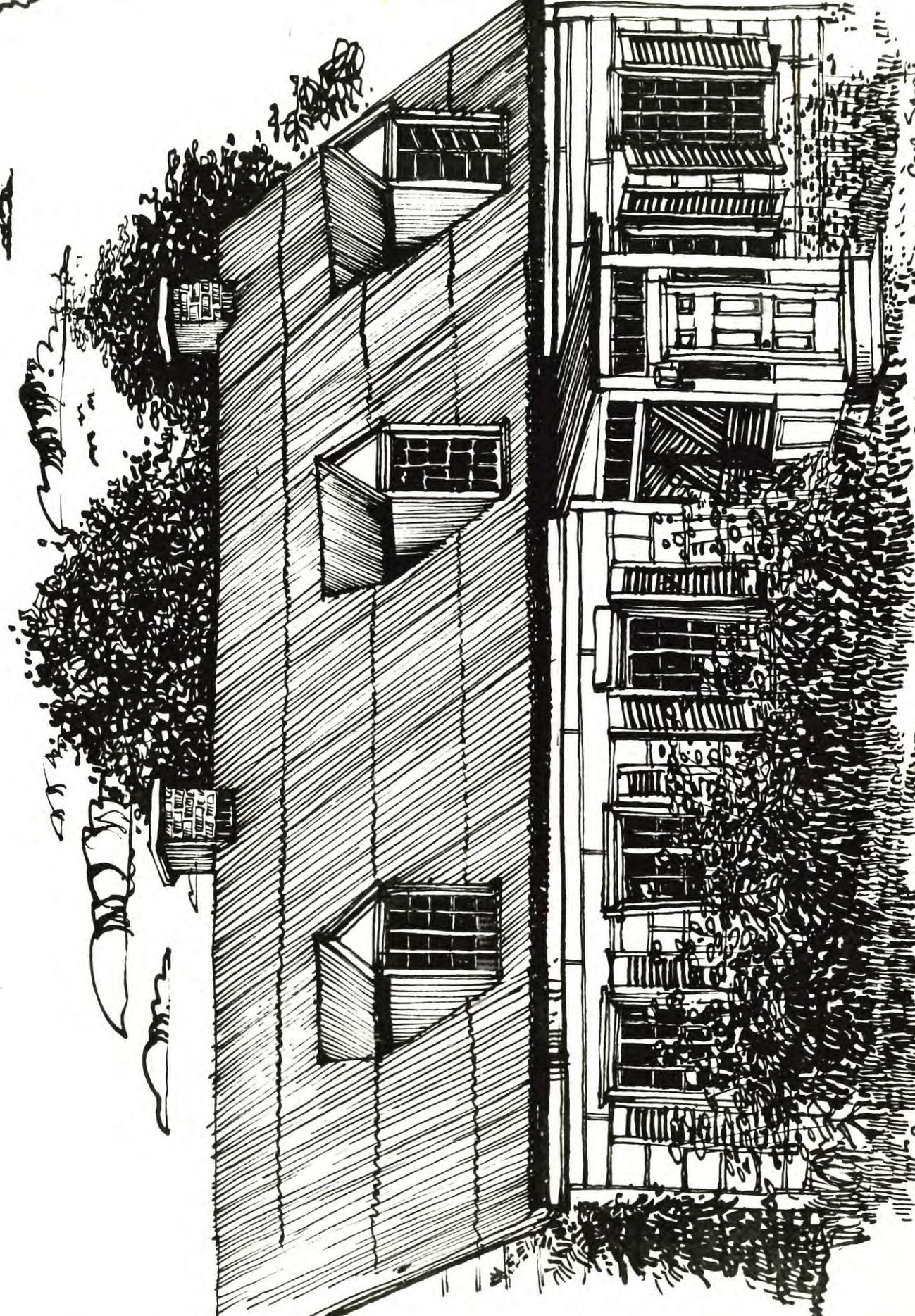


78.0986.36A(35)



Elevation Ouest
Echelle: 1:25

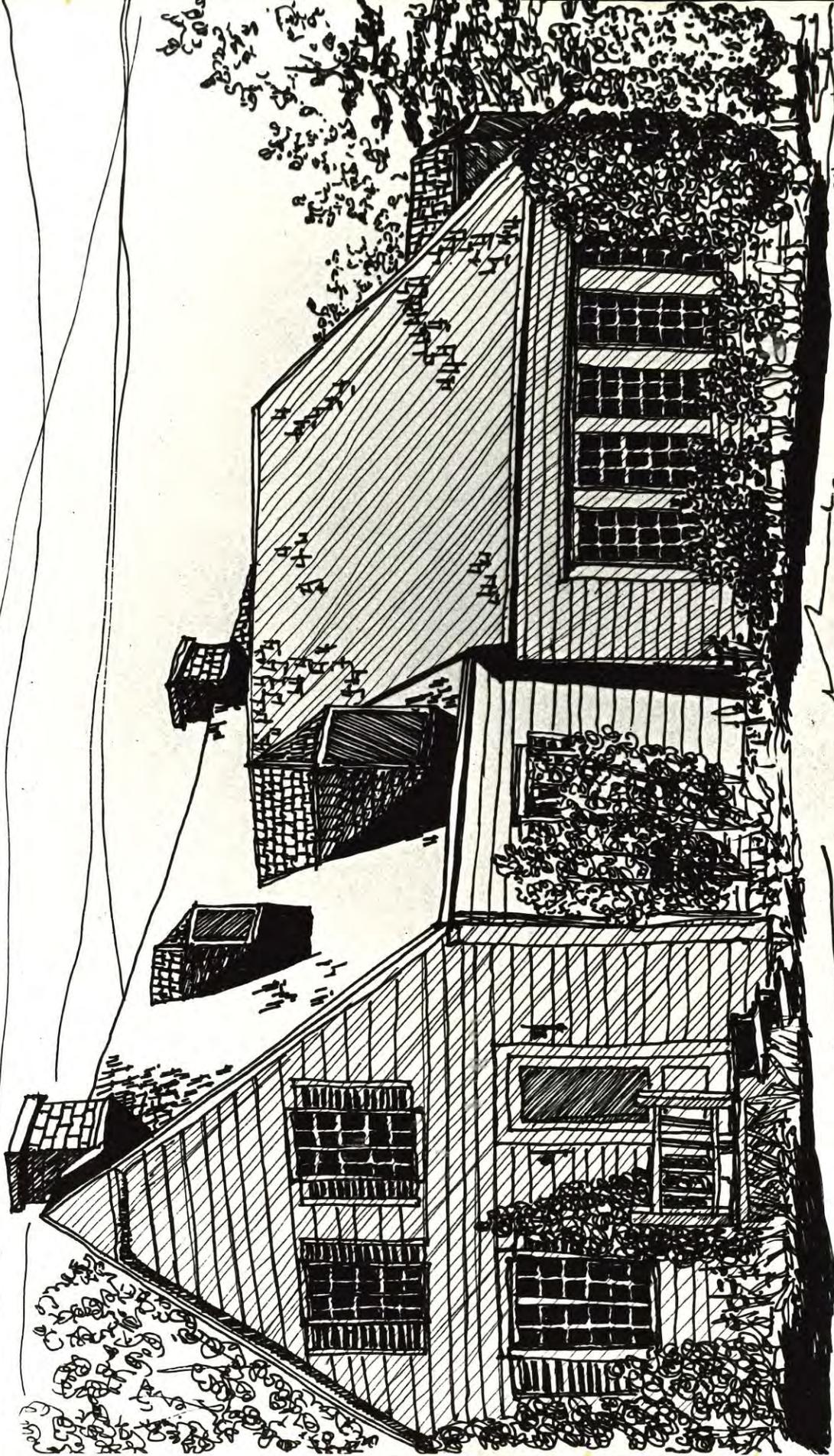
78.0786.35A(35)



Maison Alloué Cap-Saint

PROF. 47
facade arrière

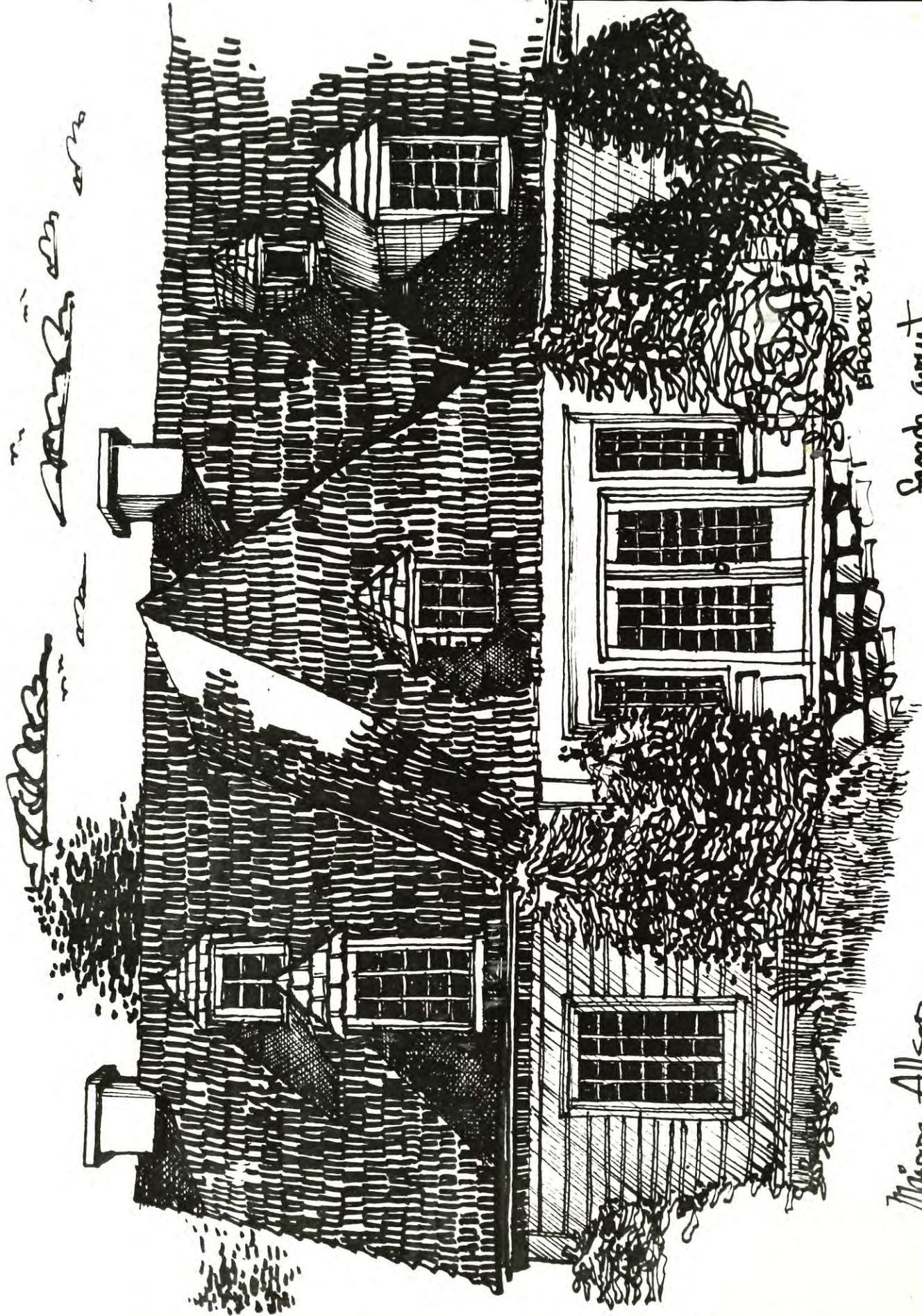
B. 78 0786.77 (5)



Celine D. 11

M. A. 11

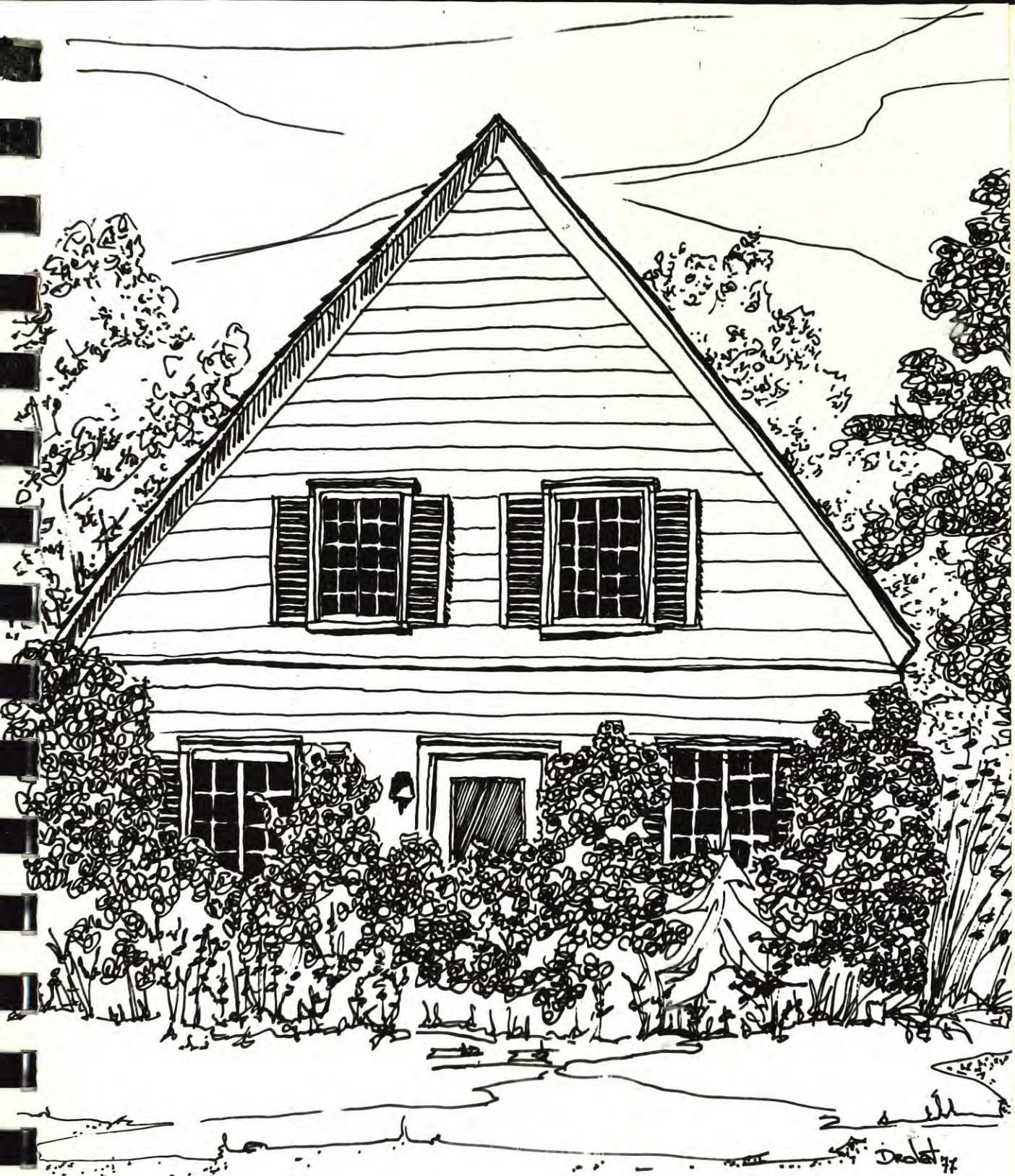
B. 78.0986.14A(35)



Suzanne

Mason Allsop

B. 78.0786.18A(35)



Thaisou Kloop

B.78.0726.15(35)

78-0986 8A(35)



78.0986.6A(35)

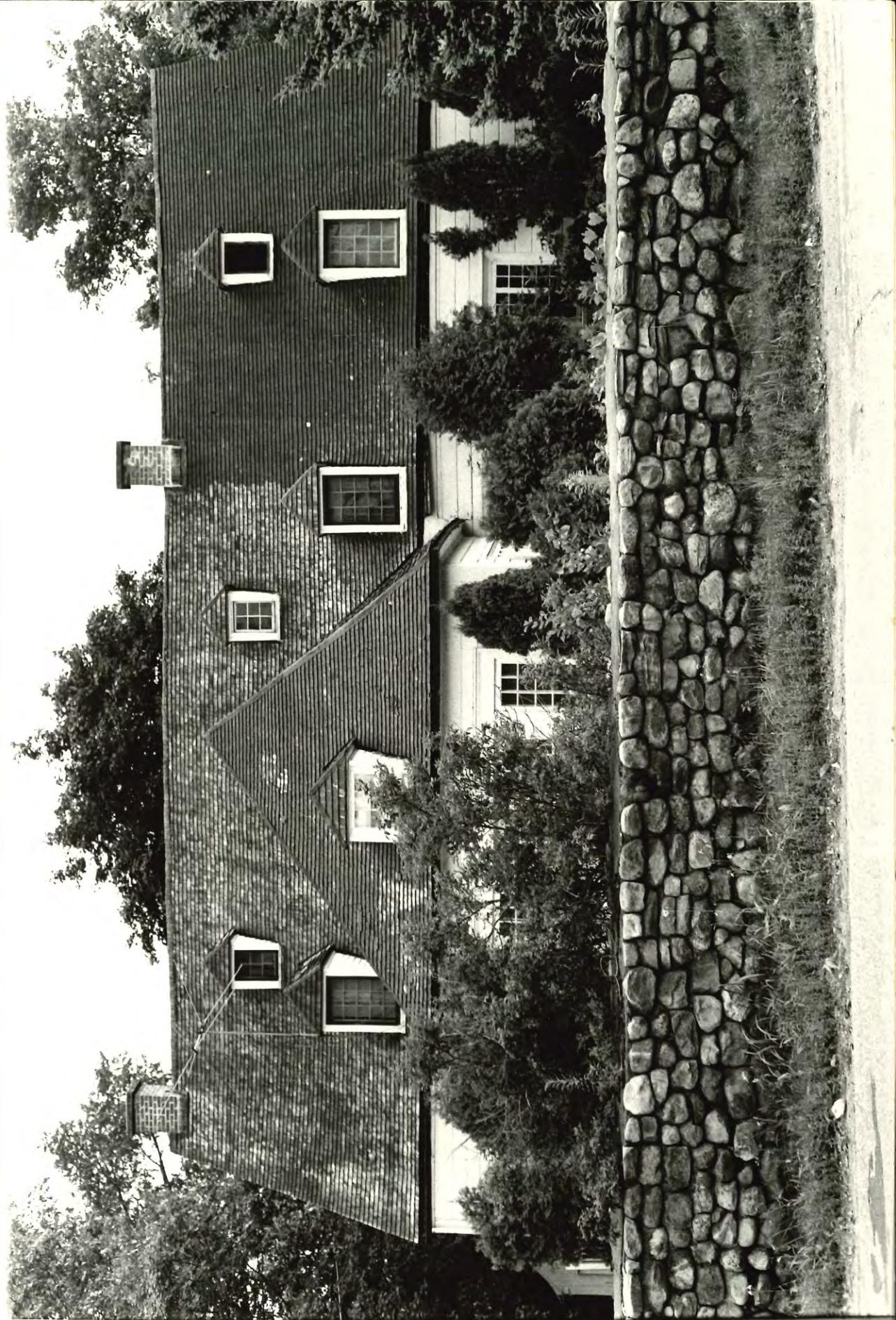


78 0986 12A(35)

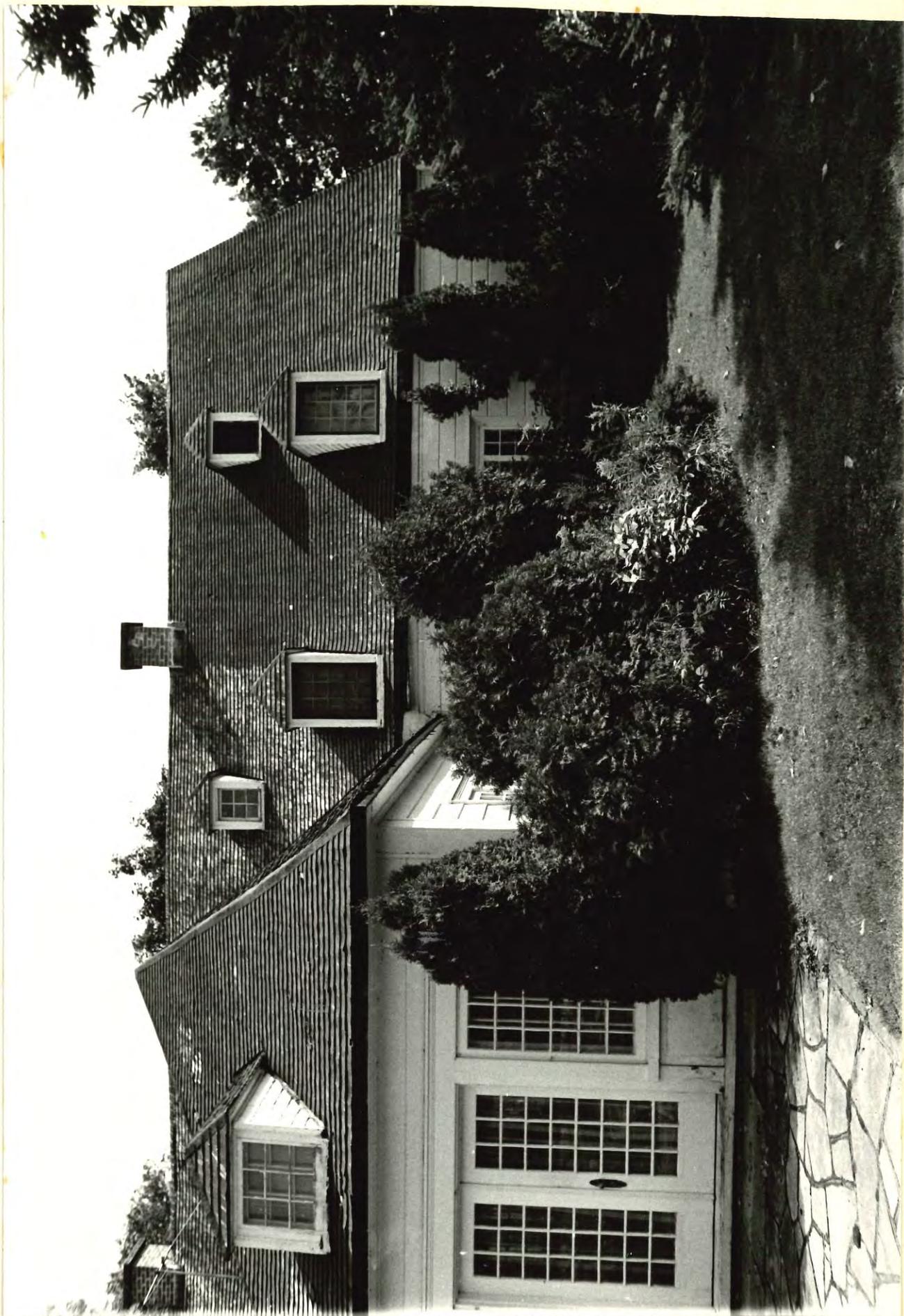


78-0986-11A(35)



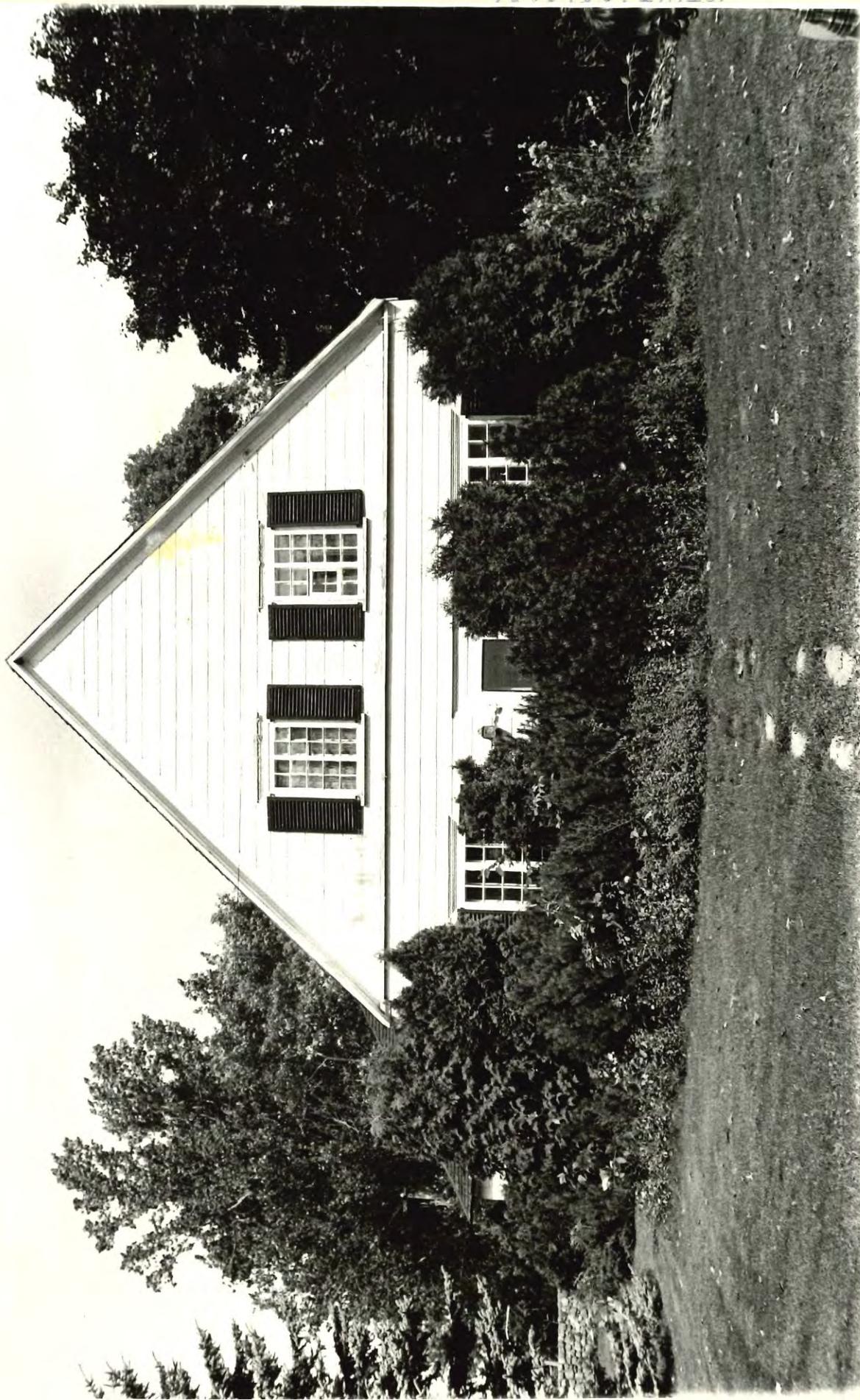


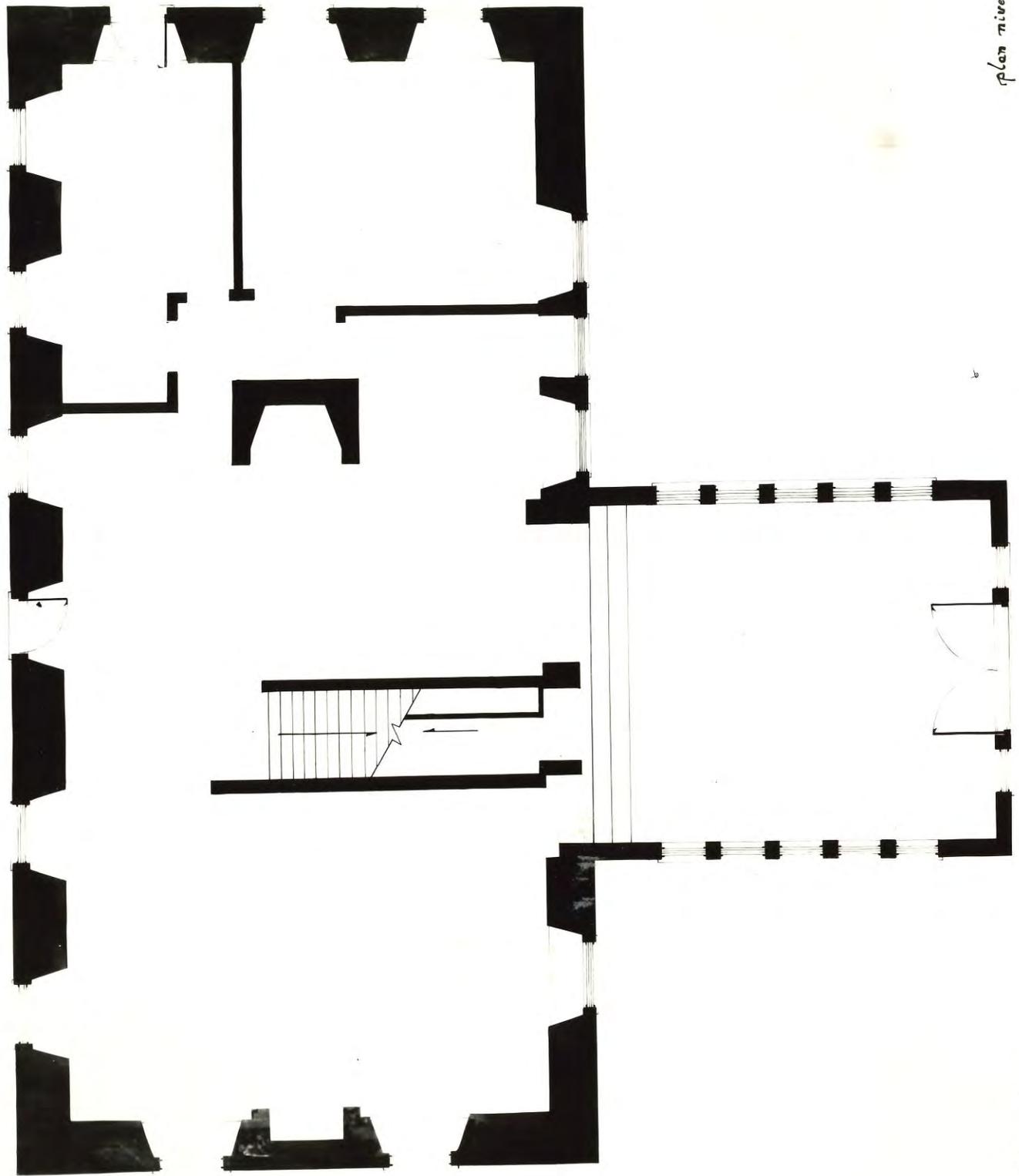
78.0986.10A(35)



78.0986.3A(35)

78.0986.2A(35)





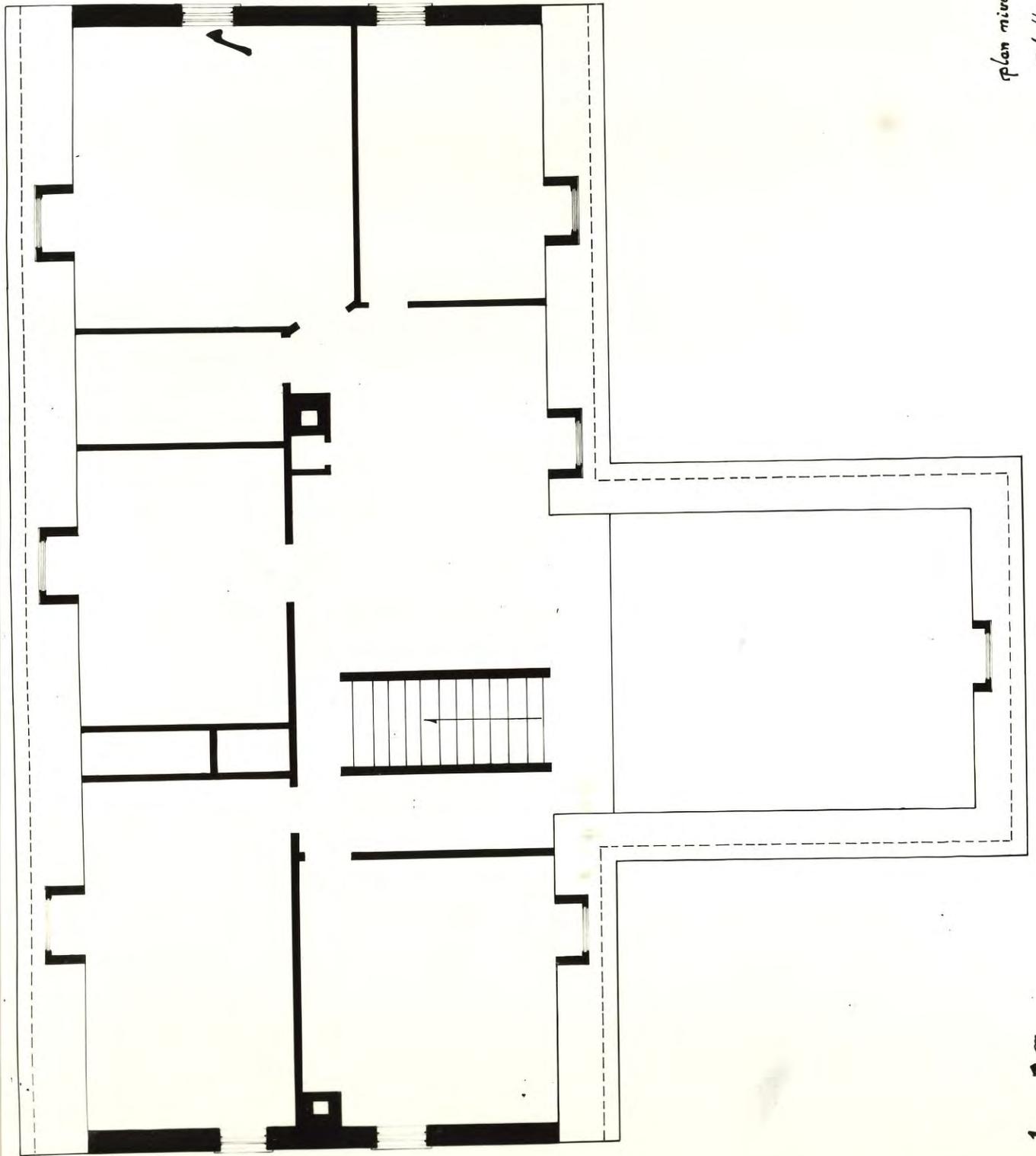
plan niveau 1

Echelle: 1:25

Selon les plans de Gabriel Peitras Arch.

0 1 2 m
0.5 1.5

B.78.0986.2(35)



plan niveau 2

Echelle: 1:25

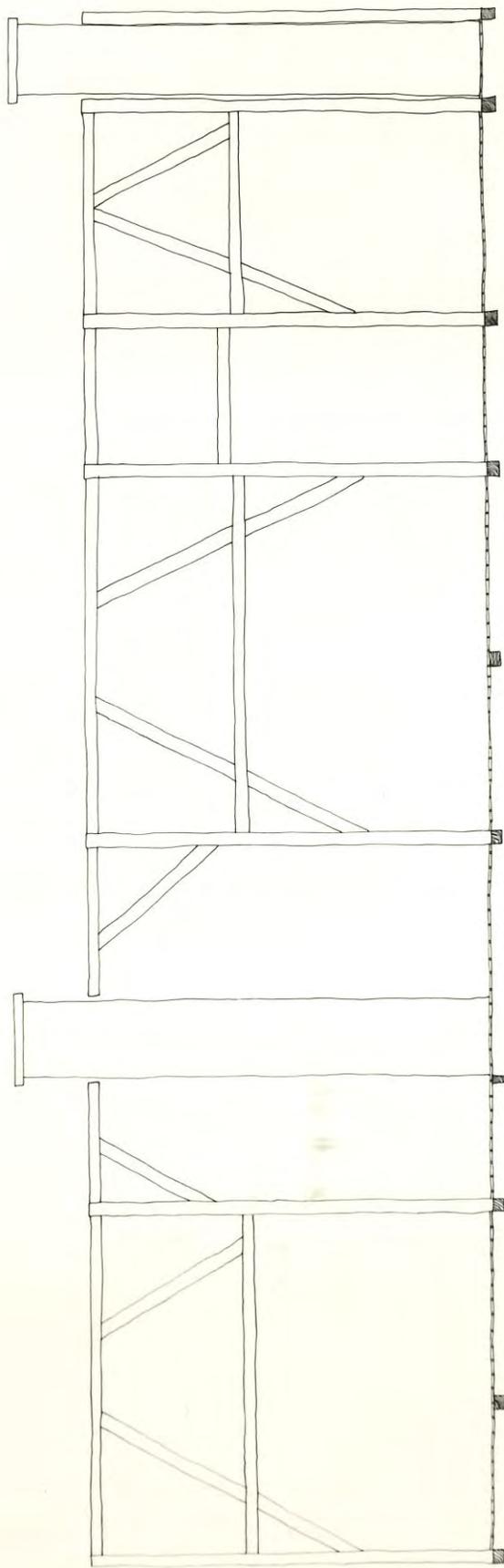
Selon les plans de Gabriel Poirras Arch.



B.78.0986.3 (35)

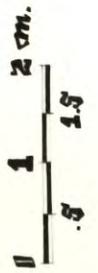
78.0985.14A(35)





Dessin de la Structure (vue sud)

Echelle : 1:25



39

78.0987.9A(35)



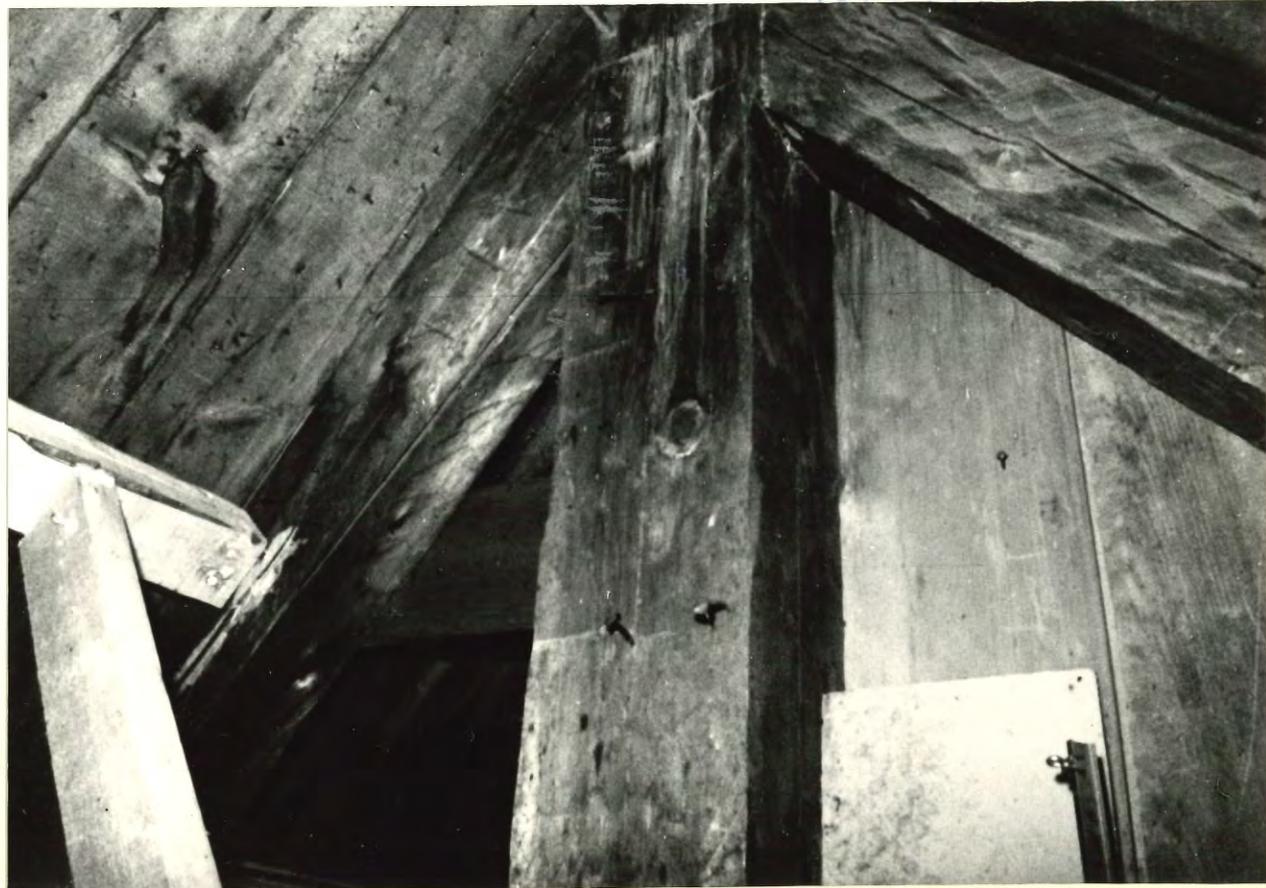
40

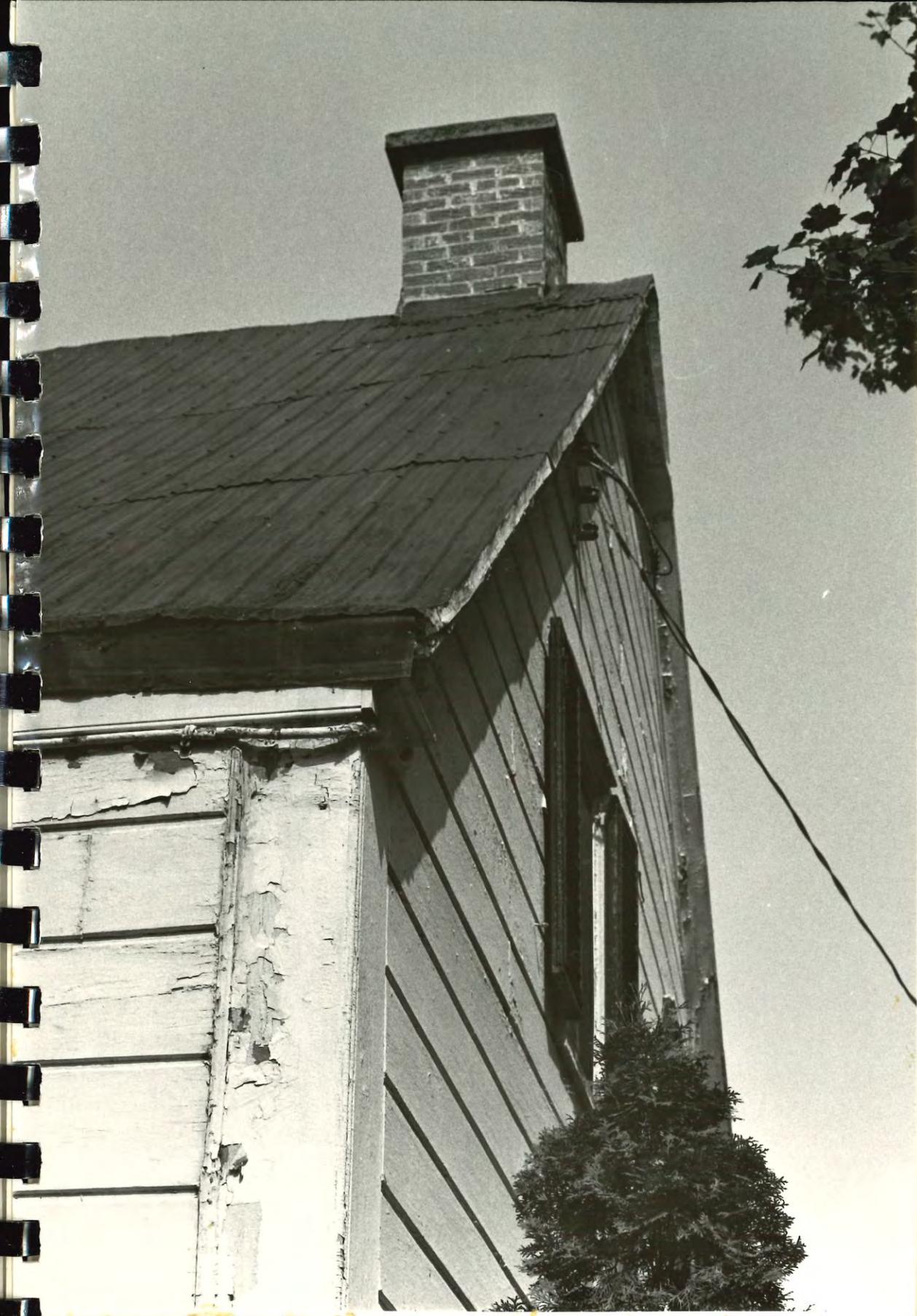
78.0987.5A(35)



41

78.0987.15A(35)





78.0985.7A (35)

78.0985.1A(35)





78.0985. 4A (35)

19

45

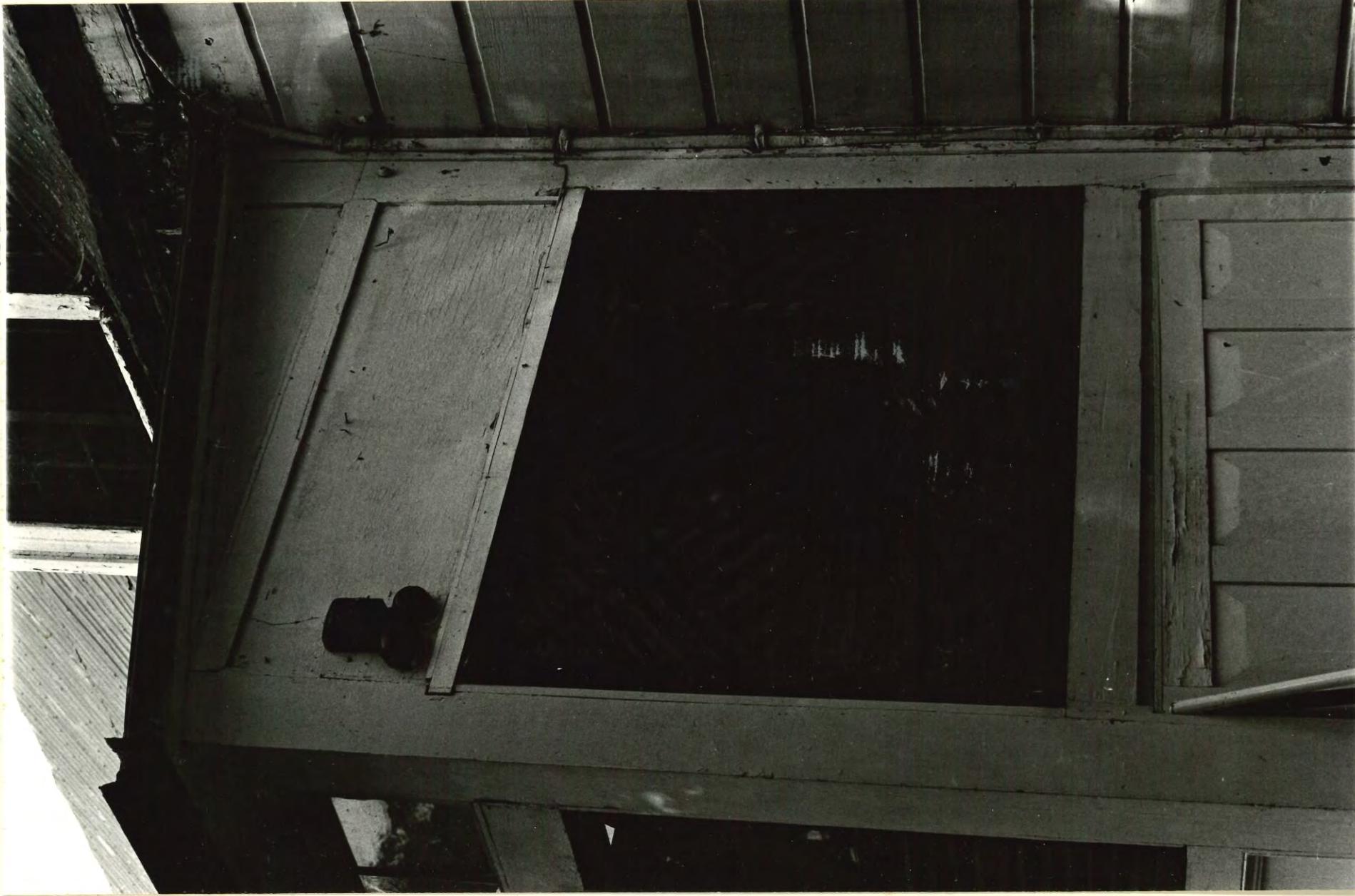
78.0985.11A(35)



2

78-0985.10A(35)

46



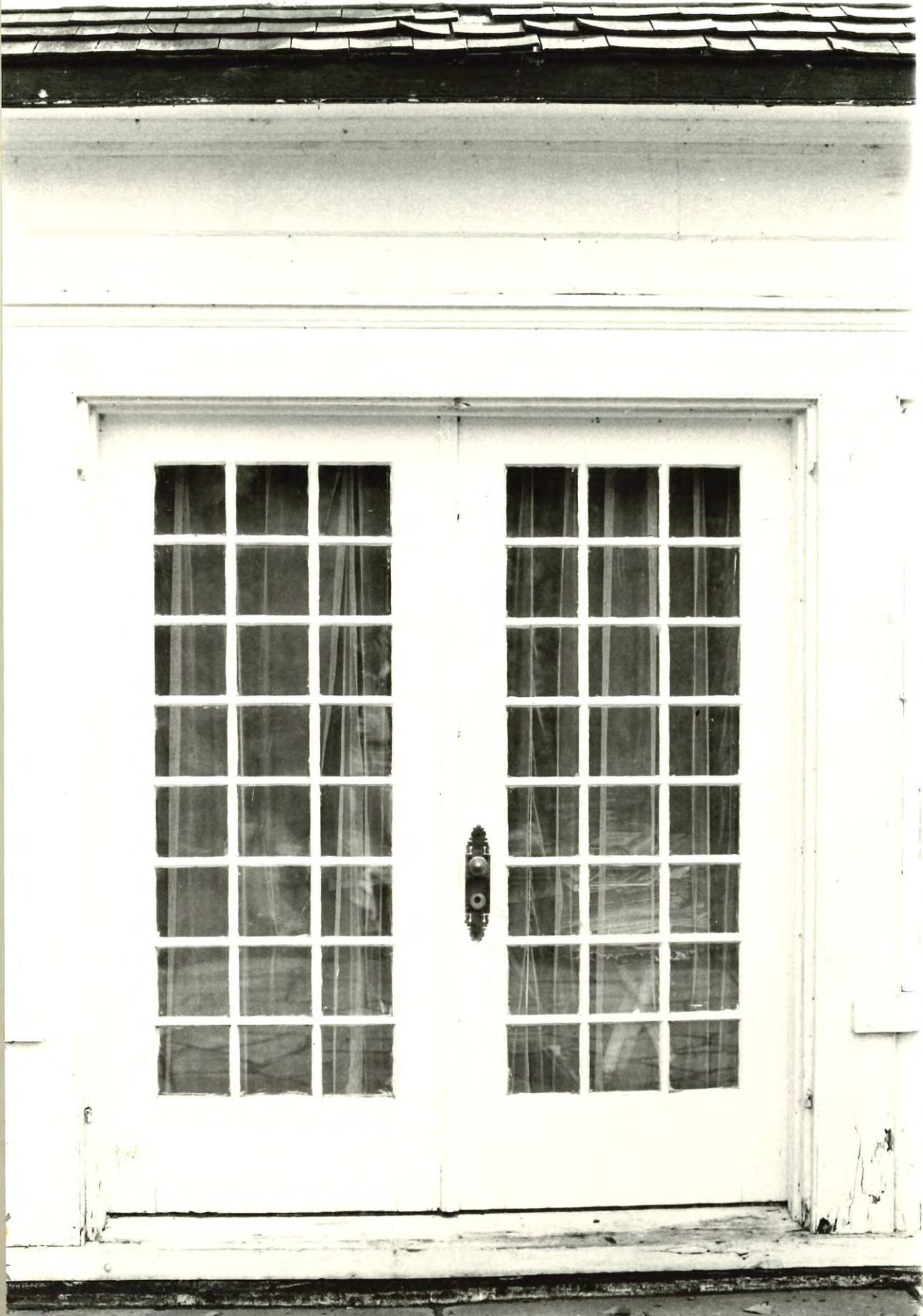
47

78.0987.7A(35)



78.0986.13A (25)

48



78-0785-3A(35)



50

78.0987.12A(25)



78.0986.16A (25)

51

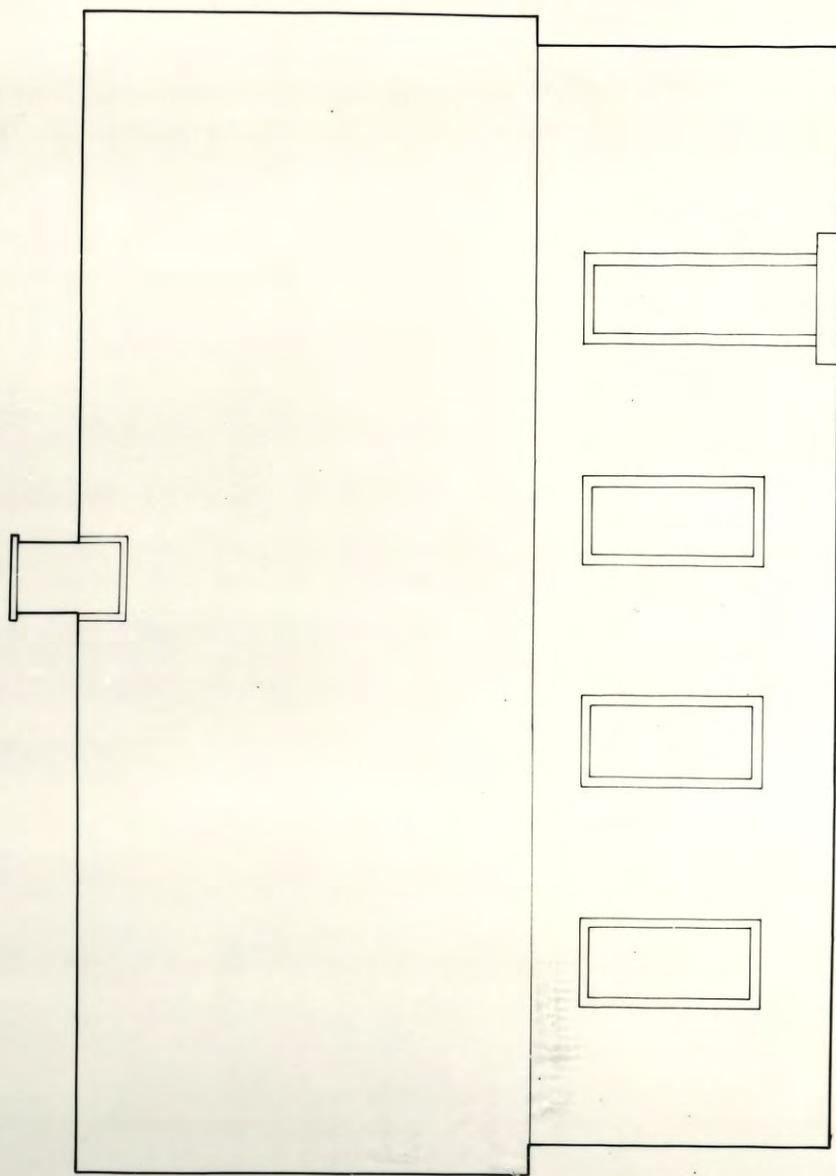


78.0987.11A(35)



78.0987.17A(35)





Reconstruction
de la
Maison
Echelle : 1:15



54A

Reconstitution
de la
Maison d'origine

Echelle : 1:25

